



RAPPORT ANNUEL 2020

sur le prix et la qualité du
service public de prévention
et de gestion des déchets
ménagers et assimilés



AVANT-PROPOS

Ce rapport est établi conformément au décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

Il est transmis aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) membres du SMICTOM LGB. Les Présidents en font une présentation à leur assemblée délibérante qui prend acte de ce rapport par délibération.

Ce rapport est destiné à l'information des élus et des usagers du service public, ainsi il sera tenu à la disposition du public.

SOMMAIRE

EDITO DU PRÉSIDENT.....	4
--------------------------------	----------

CHAPITRE 1 :

LE SMICTOM LGB	5
-----------------------------	----------

1. LES MISSIONS.....	5
2. L'ORGANISATION TERRITORIALE	6
3. DES ÉLUS AU CŒUR DE L'ORGANISATION.....	7
4. LES RESSOURCES HUMAINES.....	8
5. LES ENJEUX RÉGLEMENTAIRES ET ÉCONOMIQUES DE LA GESTION DES DÉCHETS	11
6. LES ACTIONS MENÉES POUR UNE GESTION DURABLE DES DÉCHETS	13

CHAPITRE 2 :

L'ORGANISATION GÉNÉRALE DES COLLECTES ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS.....	24
---	-----------

1. LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES.....	25
2. LES DÉCHETS RECYCLABLES.....	31
3. LES DÉCHETS VERTS	36
4. LES TEXTILES D'HABILLEMENT, LINGES DE MAISON ET CHAUSSURES (TLC).....	38
5. LES DÉCHETS APPORTÉS EN DÉCHÈTERIE	40
6. BILAN.....	46

CHAPITRE 3 :

LA SITUATION FINANCIÈRE	48
--------------------------------------	-----------

1. LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020.....	48
2. L'ÉTUDE DES COÛTS DE SERVICES	53
3. L'ÉTAT DES EMPRUNTS.....	55
4. MONTANT ANNUEL 2020 DES PRINCIPALES PRESTATIONS RÉNUMÉRÉES À DES ENTREPRISES ⁽¹⁾	56

CHAPITRE 4 :

PERSPECTIVES 2021	57
--------------------------------	-----------

AVERTISSEMENT

Les ratios par habitant ont été calculés pour 2020 et les années précédentes, en prenant pour référence la population municipale

La partie financière du présent rapport étant basée sur le Compte Administratif de la collectivité, la population prise en compte est la population totale légale.

EDITO DU PRÉSIDENT

Je tiens à remercier les agents pour leur implication, qui avec professionnalisme ont su faire preuve d'une capacité d'adaptation pour assurer la continuité du service durant cette crise sanitaire sans précédent.

Le 30 juillet dernier, après les élections municipales et communautaires, le nouveau comité syndical m'a fait l'honneur de renouveler mon mandat de Président. Cette confiance qui m'a été témoignée résulte des projets que nous menons depuis ces dernières années avec notamment l'optimisation des collectes pour une efficience du service à l'usager et la prévention des déchets.

Face à l'augmentation des coûts du traitement notamment des ordures ménagères résiduelles (environ + 10 €/hab. en 2021 du fait de la fermeture au 31/12/2020 de l'installation de stockage de Nicole, et de la hausse de la TGAP, passant de 25 €/T en 2020, à 37 €/T en 2021 pour atteindre les 65€/T en 2025), avec la nouvelle équipe, nous allons poursuivre les actions entreprises : assurer un service de qualité au meilleur coût et intensifier la réduction, le tri et la valorisation des déchets.

Chacun à notre niveau, nous sommes et nous devons être acteur dans cette gestion durable avec pour objectif de réduire, dès 2021, 10% des déchets ménagers et assimilés admis en installation de stockage. Composter ses déchets alimentaires et de jardin, consommer autrement en réutilisant ce qui peut l'être, en privilégiant les produits réutilisables, en vrac, éviter tous les gaspillages notamment alimentaires, trier ses papiers et ses emballages pour qu'ils soient recyclés sont autant de gestes simples du quotidien qui permettent de diminuer nos déchets.

Je sais pouvoir compter sur la mobilisation et la contribution de chacun d'entre vous.

Ensemble, réduisons nos déchets pour maîtriser les coûts de collecte et de traitement.

Alain LORENZELLI
Président du SMICTOM LGB

CHAPITRE 1 :

LE SMICTOM LGB

1. LES MISSIONS



LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Prend en charge les déchets ménagers et assimilés produits sur son territoire, en porte à porte ou en apport volontaire :

- Ordures Ménagères Résiduelles qui constituent la part non recyclable et non valorisable des déchets ménagers
- Déchets recyclables qui, une fois triés, vont servir à la fabrication de nouveaux objets

Le traitement des ordures ménagères résiduelles et le tri des emballages ménagers recyclables ont été transférés au syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers du Lot et Garonne (ValOrizon).



LA GESTION DES DÉCHÈTERIES

Assure l'exploitation d'un réseau de 7 déchèteries réparties sur l'ensemble du territoire syndical.

Ces espaces clos et gardiennés sont aménagés pour réceptionner les déchets occasionnels des usagers qui ne peuvent pas être collectés avec les ordures ménagères résiduelles en raison de leur volume, de leur poids ou de leur nature (encombrants, végétaux, gravats...)

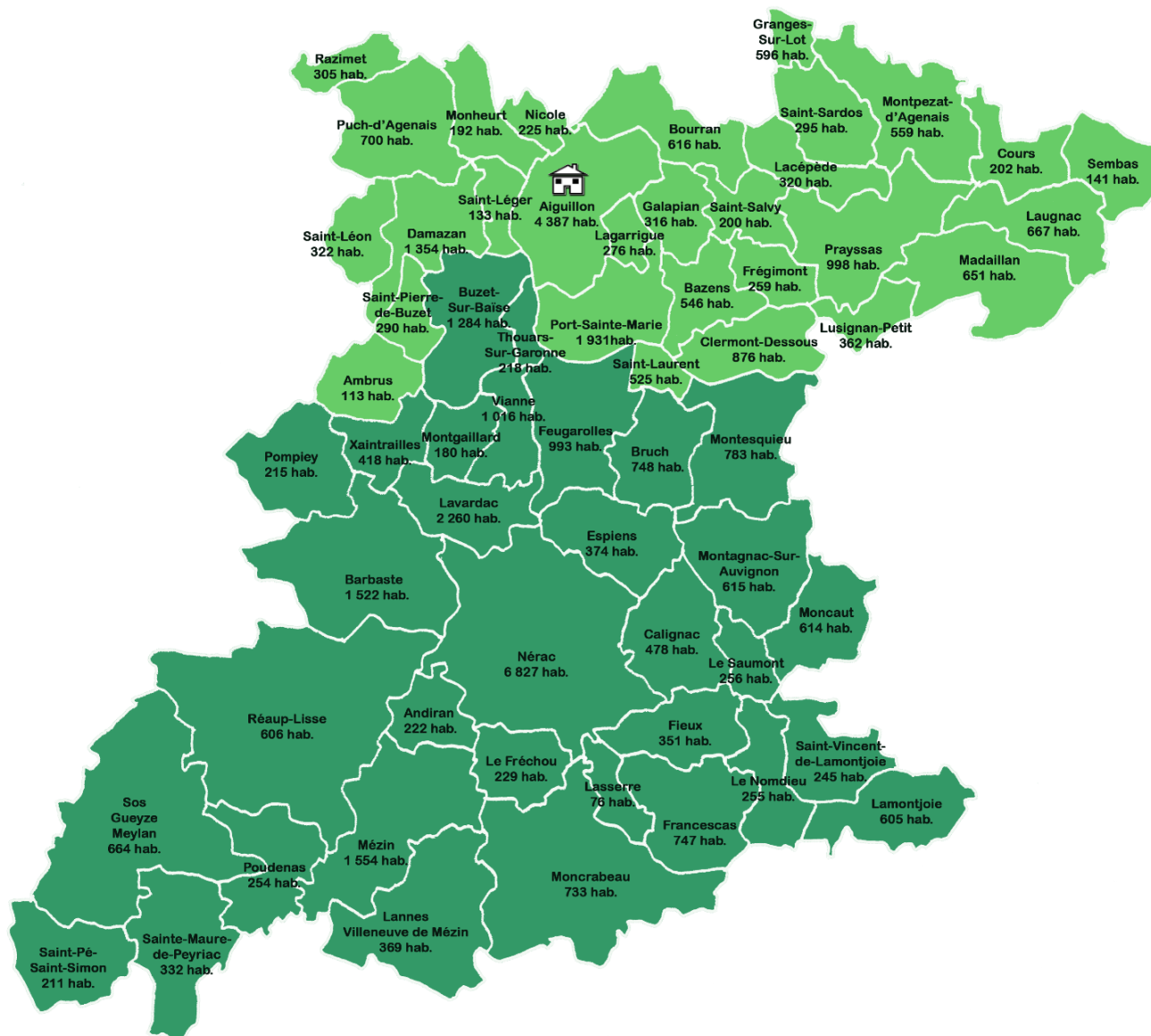


LA PRÉVENTION ET LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Mène des actions permettant de promouvoir les gestes pour réduire la production des déchets, sur la nécessité de les trier et de les valoriser :

- Sensibilisation du public avec des actions de proximité
- Interventions en milieu scolaire
- Participations à diverses manifestations publiques

2. L'ORGANISATION TERRITORIALE



Collectivités adhérentes

- Communautés de Communes du Confluent et des Côteaux de Prayssas - 18 357 hab.
- Albret Communauté - 26 254 hab.
- Siège du SMICTOM LGB

LE TERRITOIRE DU SMICTOM LGB

62 communes
44 611 habitants
1 122 Km²
40 hab./Km²

Nom des collectivités adhérentes	Nombre de communes	Population municipale	Population Totale	Superficie (Km ²)	Densité (hab./Km ²)
ALBRET COMMUNAUTE	33	26 254	27 246	741,7	35
C.C DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS	29	18 357	18 800	380,6	48
Total	62	44 611	46 046	1 122,3	40

Population et densité des collectivités adhérentes au SMICTOM LGB

(Source INSEE: Populations légales des communes en vigueur à compter du 1er janvier 2020 – Référence statistique 2017)

3. DES ÉLUS AU CŒUR DE L'ORGANISATION

➔ LE COMITÉ SYNDICAL

Le SMICTOM LGB est administré par un comité syndical composé de 24 délégués titulaires et de 24 membres suppléants désignés par les communautés de communes adhérentes.

Il élit parmi ses membres le bureau syndical, définit la politique du Syndicat, vote le budget et décide des travaux.

Chacune de ses décisions fait l'objet d'un vote et est matérialisée par une délibération.

Il a été renouvelé le 30 juillet 2020 suite aux élections municipales et aux renouvellements des conseillers communautaires.

La liste des délégués est la suivante :



Comité Syndical du 15 octobre 2020

Délégués désignés par Albret Communauté		Délégués désignés par la Communauté de Communes du Confluent et des Côteaux de Prayssas	
Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
Paulette LABORDE	Francis MALISANI	Jean-Pierre GENTILLET	Viviane BERNEDE
Valérie TONIN	Jean-Paul LABAT	Alain PALADIN	Alain MOULUCOU
Joël CHRÉTIEN	Pierre JELIAZOVSKI ⁽¹⁾	Georges LEBON	Olivier REYNES
Robert LINOSSIER	Jacques LAMBERT	Patrick JEANNEY	Fabienne ADAMSON
Frédéric SANCHEZ	Michèle AUTIPOUT	François COLLADO	Bernard LAMBERT
Evelyne CASEROTTO	Pascal LEGENDRE	Christian GIRARDI	Christophe MELON
Henri De COLOMBEL	Lionel LABARTHE	Christian LAFOUGERE	Alain MAILLE
Alain LORENZELLI	Alain POLO	Michel MASSET	Patrick YON
Jean-Louis MOLINIE	Dominique BOTTEON	Daniel TEULET	Nathalie BUGER
Christophe BESSIERES	Joël AREVALILLO	Philippe LAGARDE	Jean-Pierre DESPERIERE
Isabelle SALIS	Laurence BENLLOCH	Aldo RUGGERI	Jean-Marie BOE
Didier SOUBIRON	Dominique HANROT	Jean-Marc LLORCA	Jean-Jacques BEAUCE

(1) Par délibération du 16 décembre 2020, Albret Communauté a désigné M. Nicolas CHOISNEL en lieu et place de M. Pierre JELIAZOVSKI

➔ LE BUREAU

Il prépare les décisions du Comité. **Il se compose de 7 membres : le Président, entouré de 6 Vice-présidents, chacun en charge d'une commission.**

Depuis les élections lors de l'installation du comité syndical le 30 juillet 2020, sa composition est la suivante :

Le Président du SMICTOM LGB : Alain LORENZELLI		
Vice-président en charge de la commission « Collecte ordures ménagères/sélectives » : M. Philippe LAGARDE	Vice-président en charge de la commission « Administration générale » : M. Didier SOUBIRON	Vice-président en charge de la commission « Recherche et développement » : M. Christian GIRARDI
Vice-présidente en charge de la commission « Prévention et communication » : M ^{me} Valérie TONIN	Vice-président en charge de la commission « Déchèteries » : M. Jean-Pierre GENTILLET	Vice-président en charge de la commission « Ressources Humaines » : M. Christophe BESSIERES

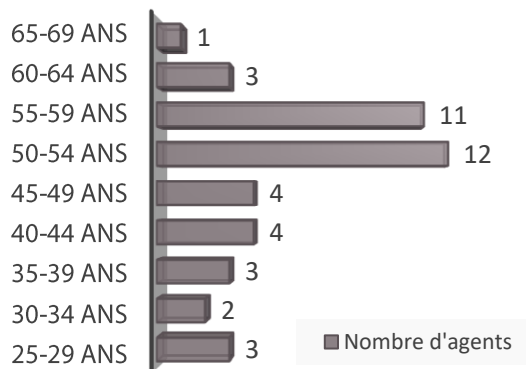
4. LES RESSOURCES HUMAINES

➤ LES CARACTÉRISTIQUES DU PERSONNEL

Fin 2020, le SMICTOM LGB comptait 43 agents répartis dans 4 services :

- **Le service administratif et financier** : en charge de la gestion des ressources humaines, de la gestion des marchés publics, de la gestion financière, de l'accueil, du secrétariat et de l'entretien du siège administratif
- **Le service technique** : en charge des collectes et du suivi des tonnages, de la gestion des déchèteries, de l'organisation du transport, de l'entretien du site. Il est également chargé de l'élaboration et du suivi des travaux de la construction des équipements structurels du Syndicat comme la création du quai de transfert, du site technique ou de la réhabilitation de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux du site de FAUILLET
- **Le service redevance spéciale** : en charge du suivi des professionnels assujettis à la redevance
- **Le service communication – prévention** : en charge des animations de sensibilisation au tri et à la prévention des déchets, de la communication externe sur l'ensemble du territoire, de la mise en œuvre du compostage, de l'accompagnement dans la réduction du gaspillage alimentaire et de la valorisation des déchets alimentaires de la restauration collective.

L'effectif est composé de 81,4% d'hommes (35 agents) pour 18,6% de femmes (8 agents)



Pyramide des âges au 31/12/2020

La pyramide des âges montre que **35% des agents ont atteint ou dépassé les 55 ans**. Aussi, une vigilance particulière doit être apportée aux futurs recrutements.

Une **réunion d'information** a été organisée avec l'ensemble des agents le **16 décembre 2020** afin de **présenter les dernières actualités concernant le personnel, l'organisation des services face à la fermeture de l'ISDND de Nicole, les projets du Syndicat notamment sur le site de Cantiran et les actions envisagées pour un développement de la communication interne**.



↳ L'HYGIÈNE, LA PRÉVENTION ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Dans ce contexte de crise sanitaire et face aux mesures nationales imposées pour limiter la propagation du Covid-19, le SMICTOM LGB a mis en place des prescriptions spécifiques pour assurer la continuité des services tout en préservant la sécurité, la santé des agents et des usagers.

Des notes de service, mises à jour régulièrement en fonction de l'évolution de la situation, ont été adressées aux agents pour les informer.

Mesures générales

Les activités de gestion des déchets prévoient déjà des mesures de prévention pour réduire les risques liés à la dangerosité des déchets, à la circulation des véhicules, aux manutentions et aux gestes répétés : consignes d'hygiène, de sécurité et port des équipements de protection individuelle (gants, chaussures de sécurité, vêtements haute visibilité).

Face aux risques spécifiques liés au covid-19, de nouvelles procédures ont été mises en place :

- Respect des gestes barrières qui sont affichés dans différents locaux
- Invitation aux agents à réaliser un autodiagnostic et rappel des consignes à appliquer en cas de symptômes

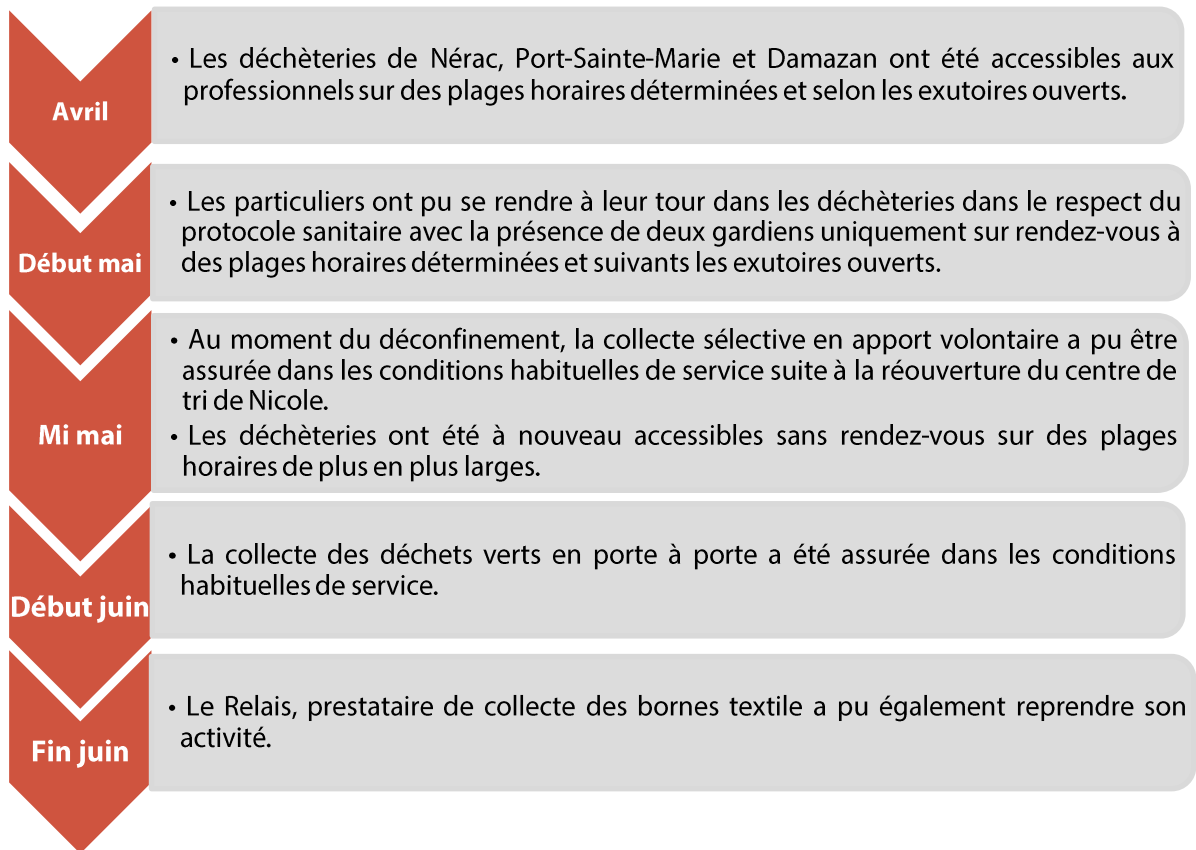
- Mise à disposition dans les véhicules et sur les lieux de travail de consommables (gel hydro alcoolique, produits désinfectants, lingettes, savon, essuie tout, sacs poubelle...)
- Port du masque
- Aération régulière des locaux et désinfection renforcée des espaces de travail et des véhicules
- Arrivées échelonnées des agents de collecte qui dans la mesure du possible sont affectés sur la même tournée afin de limiter le brassage et les contacts.
- Dans le cadre du plan de continuité des services mise en place des autorisations spéciales d'absences pour garantir et préserver la santé et la sécurité des agents



Mesures spécifiques

Suite à l'allocution de Monsieur le Président de la République du 12 mars 2020 et du passage de l'épidémie au stade 3, le Syndicat a assuré la continuité du service autour de ses missions essentielles : priorité à la collecte des ordures ménagères, suspension du ramassage des déchets verts et des déchets recyclables en porte à porte et fermeture au public des déchèteries. La collecte des déchets recyclables en apport volontaire a été réduite en raison de la fermeture du centre de tri de Nicole.

Puis, il a planifié au fil des semaines une reprise progressive de ses activités.



Une communication pour accompagner les usagers

Durant cette période, le SMICTOM LGB a tenu informé ses adhérents de toutes les évolutions de service. Des communications de presse et des articles sur son site internet ont également été réalisés régulièrement pour communiquer auprès des usagers sur les modifications de service, leur rappeler les consignes de tri spécifiques et les accompagner en leur apportant des astuces et des conseils face notamment aux problématiques liées à la fermeture des déchèteries.

The image shows a collage of various communication materials from SMICTOM LGB. At the top, there is a header: "GESTION DES DÉCHETS SUR LES TERRITOIRES D'ALBRET COMMUNAUTE ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES CÔTEAUX DE PRAYSSAS". Below this are several posters and brochures:

- COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES MAINTIENNE EN PRIORITÉ**: Adaptation des fréquences de collectes suite aux semaines sur une grande partie de territoires.
- COLLECTE SÉLECTIVE MAINTIENNE**: Vous pouvez déposer vos déchets recyclables dans les bornes de tri.
- PRÉVENTION DES DÉCHETS**: ACHAT MALIN, STOP AU GASPIPAGE ALIMENTAIRE, COMPOSTAGE.
- DÉCHÈTERIES RÉOUVERTURE PROGRESSIVE**: UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS AU 05 43 79 43 30.
- BORNES TEXTILES**: Programme à 1€ par semaine et par usager.

At the bottom, there is a small text: "Réalisation : SMICTOM LGB - Guacema - Buis. Crédit photo : © ADEME, SMICTOM LGB. Illustration : L. S&B." and logos for Albret Communauté and the Confluent et des Côteaux de Prayssas Communauté.

5. LES ENJEUX RÉGLEMENTAIRES ET ÉCONOMIQUES DE LA GESTION DES DÉCHETS

La politique nationale de gestion des déchets s'est orientée ces dernières années vers un modèle d'économie circulaire visant à une consommation efficace des ressources naturelles et des matières premières ainsi qu'à une réduction de la production des déchets notamment par le réemploi, la consommation responsable, le recyclage et la valorisation.

➔ S'INSCRIRE DANS DES OBJECTIFS NATIONAUX

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) d'août 2015 fixe de nombreux **objectifs pour réduire, mieux valoriser les déchets** permettant ainsi de **diminuer de moitié la mise en décharge et d'atteindre 65% de valorisation matière et organique à l'échéance 2025.**

Elle **visé également à trier davantage** notamment par l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages en plastique avant 2022, la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2025 et invite à une généralisation de la tarification incitative.

La Loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC) du 10 février 2020 accentue ces **objectifs nationaux en matière de réduction des déchets, de réemploi, de développement des solutions de tri et de lutte contre le gaspillage notamment alimentaire.**

Objectifs de réduction et de prévention

- **15% de déchets ménagers et assimilés** par habitant **d'ici 2030** (par rapport à 2010)
- **50% de bouteilles en plastique** pour boisson **d'ici 2030** (par rapport à 2010)
- **50% de gaspillage alimentaire** dans la distribution et la restauration collective **d'ici 2025** (par rapport à 2013)

Réduire à 10% les quantités de **déchets ménagers et assimilés admis en installation de stockage pour 2035**

Fin de mise en marché d'emballages en plastique à usage unique d'ici 2040

Objectifs de recyclage et réemploi

100% de plastique recyclé d'ici 2025

5% d'emballages réemployés d'ici 2023 puis **10% d'ici 2027**

Généralisation du tri à la source des biodéchets au plus tard le 31 décembre 2023 (aux producteurs >5T/ an dès le 1^{er} janvier 2023, déjà obligatoire depuis 2016 pour les producteurs >10T/ an)

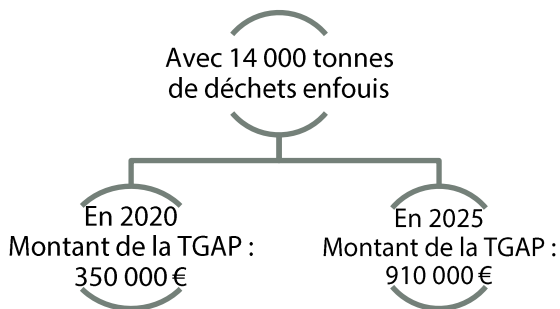
Valoriser énergétiquement au moins 70% des déchets ne pouvant pas faire l'objet d'une valorisation matière **d'ici 2025**

Elle **renforce également l'information des consommateurs** (indice de réparabilité, logo du tri...), **les exigences en matière d'écoconception pour les industriels**, le **pouvoir de police du maire** et **prévoit l'extension ou la création de nouvelles filières de collectes sélectives** (jouets, textiles sanitaires et couches culottes...)

➔ MAITRISER LES COÛTS DE GESTION

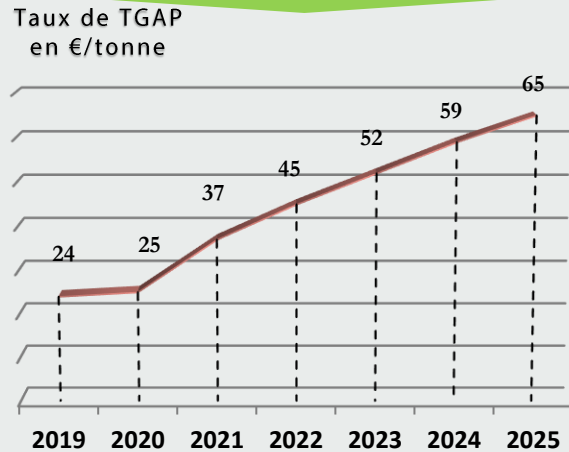
Les coûts de collecte et de traitement des déchets vont vraisemblablement être de plus en plus élevés dans les prochaines années en raison notamment du renforcement de la fiscalité et de la raréfaction des capacités d'élimination sur le département.

La **Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)** payée pour chaque tonne de déchets enfouis **va augmenter chaque année et quasiment tripler** en passant de 25 €/T en 2020 à 65€/T en 2025



soit un surcôt de 560 000 €

Hausse du taux de TGAP « Stockage »



(Source article 266 nomies du code des douanes modifié par la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 – art 63- Calendrier des hausses de taux de TGAP pour des installations de stockage autorisées réalisant une valorisation énergétique de plus de 75% du biogaz capté comparable à l'ISDND de Nicole)

D'autre part, la fermeture du centre d'enfouissement de Nicole au 1^{er} janvier 2021, lieu d'enfouissement des déchets, entraînera une hausse du coût d'élimination et de gestion des déchets liée notamment à l'augmentation des transports vers un autre exutoire.

La réduction des déchets est aujourd'hui plus que jamais une nécessité et nous avons tous la possibilité d'agir à notre niveau :



Composter ses déchets de cuisine et de jardin biodégradables :

- 40 kg de déchets en moins par habitant et par an



Acheter la juste quantité nécessaire et **cuisiner** en priorité avec les **restes de repas**, les **aliments entamés** ou **bientôt périmés** :
- 30 kg de déchets en moins par habitant et par an



Privilégier les produits réutilisables aux jetables et **favoriser les aliments peu ou pas emballés** :
- 30 kg de déchets en moins par habitant et par an



Avoir le réflexe tri pour donner une seconde vie à nos déchets recyclables

Ensemble, réduisons nos déchets pour maîtriser les coûts de collecte et de traitement

6. LES ACTIONS MENÉES POUR UNE GESTION DURABLE DES DÉCHETS

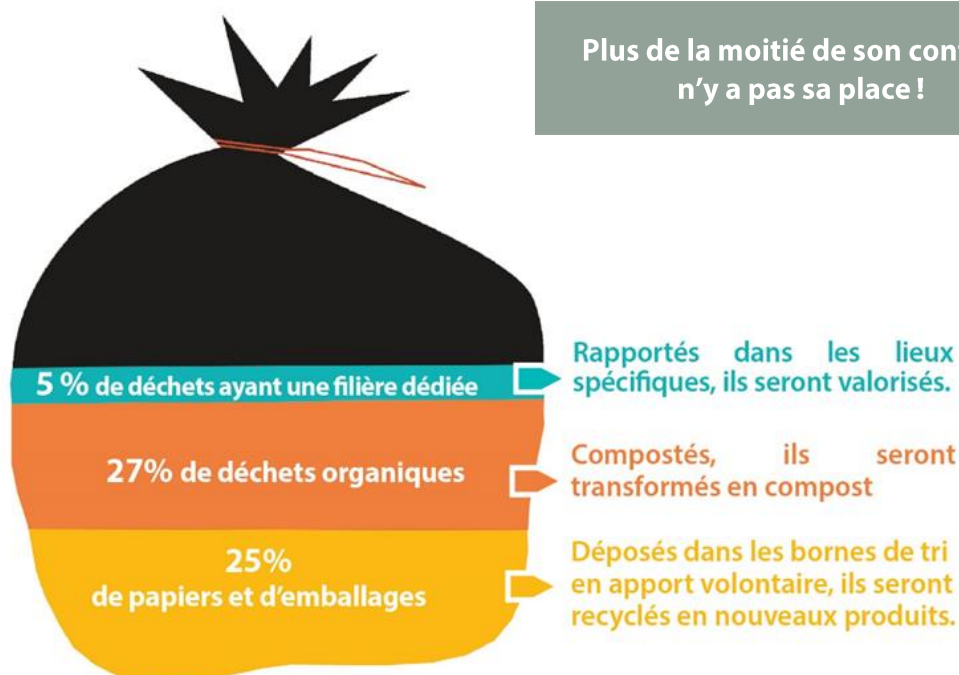
Face à ces enjeux, le SMICTOM LGB s'engage au travers d'actions associant tous les acteurs du territoire en mettant l'accent sur le tri, la valorisation des déchets, la prévention et l'optimisation des collectes pour une efficacité du service à l'utilisateur.

Selon une étude de l'Ademe, le volume des ordures ménagères résiduelles (OMR) produit est bien trop conséquent sachant qu'on y retrouve encore, plus de 50% de déchets qui pourraient être compostés, recyclés ou tout simplement évités.

Les objectifs sont donc de :

- **Réduire en priorité les quantités de déchets résiduels** qui sont enfouis de sorte de **maîtriser les coûts de gestion**
- **Renforcer la communication**
- **Continuer d'encourager le tri des déchets recyclables**
- **Améliorer la qualité du tri et la valorisation des déchets** par la découverte du compostage, du paillage et du broyage

Notre poubelle d'ordures ménagères contient :



Source : ADEME - MODECOM 2017 - Premiers résultats sur les OMR

La prévention des déchets, qu'est-ce que c'est ?

La prévention des déchets consiste à réduire la quantité et la nocivité des déchets générés.

Elle porte aussi bien sur les étapes en amont du cycle de vie du produit lors de sa fabrication et de sa distribution que sur la consommation et la réutilisation du produit. Elle intègre également la gestion de proximité des déchets.

Ainsi, la réduction à la source, la sélection lors de l'achat de produits réutilisables ou moins emballés, la pratique du paillage ou du compostage à domicile et le réemploi des biens sont autant de gestes de prévention.

Plus de la moitié de son contenu n'y a pas sa place !



ORIENTATION 1 : FAVORISER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS ET LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Développement de l'usage du « gourmet bag »

Dans un contexte national de lutte contre le gaspillage alimentaire qui prévoit de déployer dans les restaurants l'usage du «gourmet bag», le SMICTOM LGB a souhaité encourager cette pratique sur son territoire.

En partenariat avec ValOrizon et l'association «Au Fil de Séounes», le Syndicat a souhaité s'inscrire dans ce projet départemental en proposant aux restaurateurs volontaires de tester gratuitement l'usage du «gourmet bag».

Le SMICTOM LGB a débuté une enquête auprès des restaurateurs pour recueillir leur témoignage sur le sujet et quantifier le nombre de kits à commander (contenants et supports de communication).

En raison de la crise sanitaire, la distribution des kits commandés a été reportée sur l'année 2021.

Présentation des gourmets Bag

Le Gourmet bag est une marque mise à disposition par le service public afin de participer à la prévention du gaspillage

alimentaire en restauration commerciale. Gourmet bag, ou Doggy bag à la française, encourage les clients à emporter dans un contenant adapté leurs restes de repas du restaurant pour les terminer à la maison



Expérimentation d'un déshydrateur et du bokashi pour la valorisation des déchets alimentaires de la restauration collective

Dans le cadre de l'accompagnement des établissements de restauration collective dans le tri et la valorisation des déchets alimentaires, le SMICTOM LGB a organisé et financé l'expérimentation d'un déshydrateur.

5 structures (EHPAD de Port-Sainte-Marie, cité scolaire d'Aiguillon, collège de Port-Sainte-Marie, cité scolaire de Nérac et cuisine centrale d'Aiguillon) se sont portées volontaires pour le tester durant 1 mois.

Une réunion d'information avec les différents participants et partenaires a été organisée le mardi 25 août 2020 pour présenter les enjeux et le procédé.



L'expérimentation a débuté le 6 octobre 2020 à l'EHPAD Sainte Catherine de Port-Sainte-Marie.



Principe de fonctionnement du déshydrateur

Par ce procédé, les restes de repas et les déchets alimentaires issus de la préparation des repas (tout ce qui est biodégradable) sont déshydratés et transformés en une poudre sèche et inodore. Ce produit, représentant 1/5 du volume initial, au pouvoir fertilisant important est valorisable en compost ou biogaz.

Par ailleurs, le SMICTOM LGB a établi un partenariat avec l'association Cultivons une Terre Vivante (C-T-V) et ValOrizon pour mener, dès janvier 2021, un test sur le bokashi auprès de 3 établissements scolaires volontaires (Ecole de Montagnac-Sur-Auvignon, Lycée Agricole de Nérac et collège de Lavardac).

Les déchets de préparation et les restes de repas sont placés au contact de digesteurs dans des conteneurs hermétiques de 120 L appelés « les lacto-bac-digesteurs ». L'association C-T-V met à disposition ces récipients, une fois par mois, il en assure la collecte et les achemine vers une parcelle test chez un maraicher pour une valorisation finale du produit.

Opération « adoptez un composteur pour votre jardin ! »

Le SMICTOM LGB accompagne les habitants du territoire syndical dans la pratique du compostage individuel et leur propose d'acquérir un composteur en plastique recyclé de 400L accompagné d'un bioseau au tarif aidé de 15€ avec le soutien de ValOrizon et de l'Ademe.

Qu'est-ce que le compostage ?

Le compostage est une transformation naturelle des déchets de cuisine et de jardin (épluchures de fruits et de légumes, fleurs fanées, feuilles mortes, tontes de pelouse,) par l'action de vers de terre et de micro-organismes du sol (bactéries, champignons microscopique...) en présence d'eau et d'oxygène. Ce procédé permet d'obtenir, après quelques mois de fermentation, un engrais 100% naturel et gratuit : le compost. Très utile au jardin, il améliore la structure du sol, sa fertilité et son pouvoir en rétention d'eau (moins d'arrosage) tout en fournissant aux plantes les substances nécessaires à leur croissance



Kit composteur proposé aux habitants



Distribution des composteurs lors du marché de SOS

En 2020, près de 100 composteurs ont été distribués sur rendez-vous après inscription auprès du SMICTOM LGB au cours des journées suivantes :

- Samedi 17 octobre et 5 décembre, à Aiguillon au siège du SMICTOM LGB
- Mercredi 9 décembre lors du marché sur la commune de Sos

Un agent été présent pour assurer une présentation du matériel et apporter des conseils et des astuces pour réussir un bon compost.

Cette opération se poursuivra en 2021 et pour compléter ce dispositif, le SMICTOM LGB en partenariat avec ValOrizon accompagne les communes et les usagers dans l'installation de composteurs collectifs : les personnes ne disposant pas de jardin pour composter directement chez elles pourront apporter sur ce site de compostage partagé leurs restes alimentaires pour les transformer en un fertilisant naturel pour les plantes et les sols.



ORIENTATION 2 : INCITER À LA RÉDUCTION ET AU TRI DES DÉCHETS

Interventions en milieu scolaire

Afin de diffuser l'information au sein des différents foyers et de susciter l'intérêt de la nouvelle génération, le SMICTOM LGB réalise des interventions dans les établissements scolaires du territoire syndical (écoles maternelles, élémentaires, collèges et lycées).

- **Ecoles primaires : un programme d'animations sur la réduction, le tri et la valorisation des déchets** (livret téléchargeable sur le site internet du SMICTOM LGB à l'adresse suivante: <http://www.smictomlgb.fr/la-prevention-1/animations-scolaires>)

Pour chaque cycle, le SMICTOM LGB propose aux enseignants des écoles maternelles et primaires du territoire syndical, sur réservation, deux interventions complémentaires adaptées à l'âge des enfants :

- Classe de GS : à travers le plaisir du jeu, les élèves de la Grande section exercent leurs capacités sensorielles en partant à la découverte des déchets (matière, forme, texture, bruit) et des consignes de tri.
- Classes de CP et de CE1 : en examinant le contenu d'une poubelle «type», les élèves de CP et de CE1 appréhendent la notion de déchets en les classant par matière, abordent les consignes de tri et les gestes pour produire moins de déchets.



Ecole maternelle Marie Curie d'Aiguillon
Classe de GS (20 février 2020)

- Classes de CE2, CM1 et de CM2 : sous forme d'ateliers, les élèves de CE2, CM1 et CM2 prennent conscience de la place des déchets dans la vie quotidienne et de l'importance du tri. Ils apprennent les consignes de tri et le devenir des déchets. Puis, au travers de l'animation «Escape Game », bus aménagé par le Syndicat, ils découvrent les bons gestes pour produire moins de déchets et éviter le gaspillage alimentaire.



Le SMICTOM LGB est intervenu dans les établissements suivants :

14 janvier	ÉCOLE DE MONTESQUIEU Classe CM1/CM2 (28 élèves)
21, 23, 28 et 30 janvier	ÉCOLE MARIE CURIE DE NÉRAC Classes de CP et CE1 (101 élèves)
6, 13 et 20 février	ÉCOLE MARIE CURIE D'AIGUILLON Classes de GS (36 élèves)
13 mars	ÉCOLE DE XAINTRAILLES Classe de CE2/CM1/CM2 (18 élèves)
28 septembre et 8 octobre	ÉCOLE DE MÉZIN Classe de CE1/CE2 (20 élèves)
1 ^{er} octobre	ÉCOLE D'ESPIENS Classe de CE1/CE2 (22 élèves)
13 octobre	ÉCOLE DE PUCH D'AGENAIS Classes de GS à CM2 (46 élèves)

Interventions annulées en raison de la situation sanitaire

- **17 mars** : École de Xaintrailles (2^{ème} intervention sur la classe de CE2/CM1 et CM2 -18 élèves)
- **19 et 24 mars et 2 avril** : École de Lavardac (classes de CP, CM1 et CM2 -58 élèves)
- **31 mars et 7 avril** : École de Lacépède (classe de CM1/CM2- 21 élèves)
- **Du 14 au 17 avril** : École Jean Rostand et Saint Christophe de Nérac (classes du CE2 au CM2 – environ 200 élèves) dans le cadre de la Garenne partie
- **5 et 7 mai** : École de Moncrabeau (Classe de CE1/CE2- 21 élèves)
- **7, 14 et 19 mai** : Ecole de Damazan (classes du CE2 au CM2 -68 élèves)
- **26, 28 mai, 2 et 4 juin** : IME de CAZALA à Damazan (46 élèves)
- **5 et 10 novembre** : École de Bourran (classes de GS/CP -15 élèves)
- **12 et 24 novembre** : École Sainte Anne de Feugarolles (classes de GS au CM2 -47 élèves)
- **17, 19 et 26 novembre** : École de Clermont dessous (classe de la GS au CM2—58 élèves)
- **1^{er} décembre** : Ecole de Saint Laurent (classe de GS et de CM1/CM2 - 28 élèves)

- **Accompagnement des écoles dans des projets pédagogiques**

Le SMICTOM LGB met à disposition des enseignants un ensemble de supports (fiches synthétiques, mémo tri, présentation numérique) pour approfondir les notions abordées lors des différentes animations ou en cette année particulière avoir des outils utilisables en classe pour sensibiliser les élèves à la réduction, au tri, au recyclage et à la valorisation des déchets.

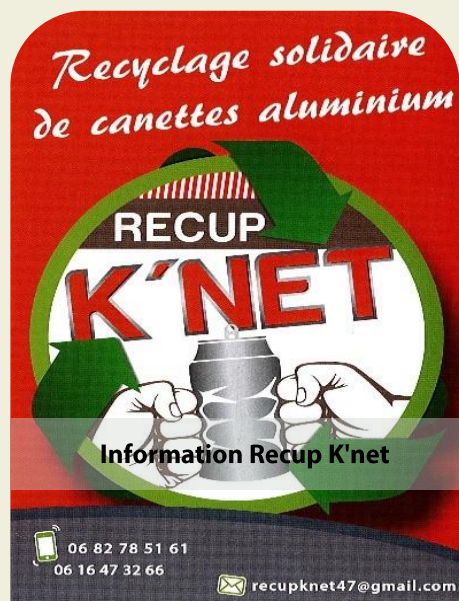
Le Syndicat propose également aux enseignants un nouveau livret: le guide «enseignant» répertoriant des idées d'activités, des ressources pédagogiques consultables sur Internet pour les aider dans la réalisation d'animations, de leur projet d'école ou de classe.

Il peut aussi les conseiller et les accompagner dans la mise en place d'actions visant à réduire et trier les déchets de l'école (mettre en place le tri sélectif au sein de l'établissement, réduire l'utilisation de papier, organiser des goûters zéro déchet...).

- **Un partenariat avec l'association Récup K'net**

Le SMICTOM LGB a établi un partenariat avec l'association Récup K'net qui basée à Marmande, collecte les emballages métalliques principalement des canettes et boîtes de conserve en vue de les recycler. Elle reverse l'argent récolté à la maison Arc-en-ciel qui accueille un public en difficulté psychique.

Cette opération a été menée dans les écoles de Barbaste et se poursuivra en 2021.



• Collège et Lycée : Interventions du « Bus Escape Game »

Le SMICTOM LGB est intervenu avec cette animation itinérante, le **vendredi 25 septembre, au Lycée Agricole de Nérac pour sensibiliser les élèves des classes de secondes (44 élèves) à la réduction, au tri et à la valorisation des déchets.**

Par équipe de 4 à 6 joueurs, les élèves devaient trouver des indices dissimulés dans les pièces et résoudre les énigmes pour sortir du bus.

L'espace debriefing sous auvent, décoré avec des affiches et des objets détournés a permis de faire un bilan sur les bonnes pratiques abordées dans le jeu pour réduire les déchets (réemploi, lutte contre le gaspillage alimentaire, consommation responsable), de parler du tri et de présenter les missions du SMICTOM LGB.

Une campagne d'affichage sur le tri des déchets a également été réalisée au sein du lycée.



Rencontre inter-entreprise

Le 23 janvier 2021, le SMICTOM LGB a organisé dans ses locaux, une journée d'échange entre les agents de Pôle Emploi et ceux des services administratifs du SMICTOM LGB.

Cet évènement fut l'occasion d'échanger sur les bonnes pratiques pour réduire les déchets (réemploi, lutte contre le gaspillage alimentaire, consommation responsable) et d'aborder le tri autour de 2 ateliers :

- Animations « Bus Escape Game » ;
- Atelier « Art'récup » : Réalisation en équipe d'un panneau avec un message de sensibilisation au tri et/ou à la réduction à partir d'un sac de déchets.



Autres manifestations auxquelles le SMICTOM LGB devait intervenir avec le bus « Escape Game » annulées en raison de la situation sanitaire :

- **Evènementiels** : Garenne partie de Nérac, Fest 'à Buzet et Semaine Européenne de la Réduction des déchets
- **10 avril** Journée départementale des pros du tourisme
- **1^{er} mai** : Chrono47 (coupe de France contre la montre de cyclisme)
- **3 octobre** : Journée « nettoyons la nature » à Barbaste

Renforcement des outils et des supports de communication

• Refonte du site Internet

Consultable à l'adresse suivante : www.smictomlgb.fr, le site internet du SMICTOM LGB permet aux usagers d'accéder à toutes les informations relatives au tri, à la collecte et au traitement des déchets. Il offre également la possibilité de consulter ou télécharger tous les documents en ligne (guides du tri, plaquettes d'information, rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, calendriers de collecte des déchets verts).



Lancée en octobre 2020, avec près de 700 visiteurs par mois, cette nouvelle version a été conçue comme un outil de communication évolutif à destination des usagers, des collectivités adhérentes et des partenaires.

Plus ergonomique et interactif, dès la page d'accueil, le menu, les articles à la une et les accès directs permettent à chacun de trouver facilement l'ensemble des informations les plus recherchées : astuces pour une meilleure gestion des déchets, gestes simples pour les réduire, consignes de tri, organisation des collectes et fonctionnement des déchèteries.

Sa présentation dynamique s'adapte à toutes les tailles des écrans (mobile, tablette, ordinateur) afin d'offrir une navigation simple et intuitive.

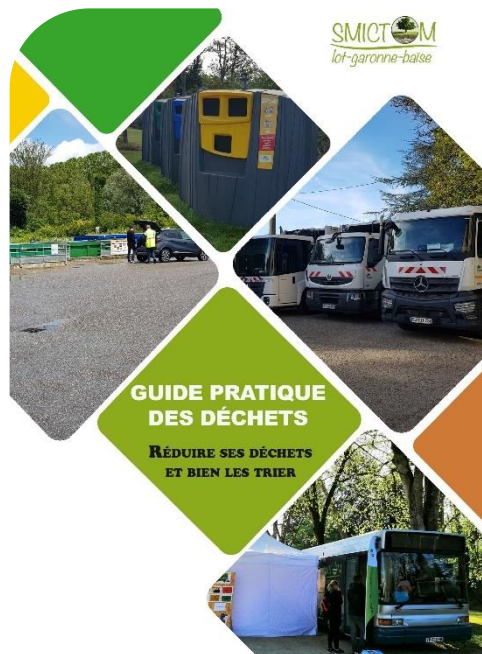
- Informations régulières dans la presse

Des communiqués de presse sont régulièrement établis afin d'informer les habitants sur les modifications de jours de collecte (jours fériés, réorganisation des collectes..) sur les services existants ou la mise en place de nouveaux.

- Guide pratique des déchets

Pour compléter les supports de communication existants (guides et fiches pratiques de l'Ademe, affiches de l'Ademe, guides et mémos tri sur le tri des déchets réalisés par le Syndicat), le SMICTOM LGB a élaboré un nouveau guide pratique.

Il présente sous la forme de fiches des solutions simples au quotidien pour réduire sa production de déchets (consommer autrement, éviter le gaspillage alimentaire, pratiquer le compostage individuel, valoriser ses déchets verts) ainsi que les consignes de tri applicables aux emballages recyclables et en verre, les papiers et les déchets acceptés en déchèterie.



- Articles thématiques

Pour améliorer l'accès aux informations, le SMICTOM LGB propose aux communes et aux communautés adhérentes des articles sur la réduction et le tri des déchets qui peuvent être diffusés sur l'ensemble de leurs supports de communication (site Internet, page Facebook, bulletin d'information..).

BIEN TRIER ? RIEN DE PLUS SIMPLE !

JE DÉPOSE DANS LA BORNE « EMBALLAGES À RECYCLER »

Bouteilles et flacons en plastique, Briques alimentaires, Emballages en métal, Emballages en carton

JE DÉPOSE DANS LA BORNE « EMBALLAGES EN VERRE À RECYCLER »

Bouteilles, Pots et bocaux

JE DÉPOSE DANS LA BORNE « PAPIERS »

Caliers, blocs-notes, impression, Journaux, catalogues, prospectus, Courriers, enveloppes, livres

TOUS LES PAPIERS SE TRIENT ET SE RECYCLENT

EN TAS OU AVEC UN COMPOSTEUR, JE COMPOSTE

Déchets de cuisine et de jardin

JE JETTE DANS LE SAC D'ORDURES MÉNAGÈRES UNIQUEMENT LES DÉCHETS NON RECYCLABLES OU NON VALORISABLES

Articles d'hygiène, polystyrène, sacs, barquettes, boîtes, pots et films en plastique, plats en tôle, miroirs, vitres et miroirs cassés...

DÉCHETS RECYCLABLES : ATTENTION AUX ERREURS DE TRI

A tri des déchets permet de leur donner « une seconde vie » tout en économisant des matières premières, de l'eau et de l'énergie. Encore faut-il qu'il soit bien effectué. Découvrez les erreurs les plus fréquentes et adoptez les bons gestes de tri.

TOP 1 : DÉPOSER TOUS LES PLASTIQUES DANS LA BORNE DE TRI « EMBALLAGES À RECYCLER »

Les films qui entourent de nombreux produits, les pots, boîtes, sacs, barquettes, tubes ainsi que les objets en plastique ne sont pas recyclés sur notre territoire. Il doit donc être jetés dans la poubelle d'ordures ménagères.

TOP 2 : METTRE DES OBJETS MÉTALLIQUES DANS LA BORNE DE TRI « EMBALLAGES À RECYCLER »

SEULS LES EMBALLAGES EN MÉTAL (boîtes, aérosols, bouteilles de soupe, canettes...) SONT À DÉPOSER DANS LA BORNE DE TRI « EMBALLAGES À RECYCLER ».

Les objets métalliques (ustensiles de cuisine, outils de bricolage et menuiserie) doivent être apportés en déchèterie où ils seront recyclés par une filière spécialisée.

TOP 3 : JETER DES VÊTEMENTS DANS LES BORNES DE TRI SÉLECTIF

Les textiles (vêtements, chaussures, linge de maison et chiffons) font l'objet d'une collecte spécifique dans l'un des 42 points du territoire syndical (bornes à textiles « Le Relais » ou associations). Dans des sacs fermés de 50 L maximum.

TOP 4 : AMENER DES ARTICLES D'HYGIÈNE DANS LA BORNE DE TRI « PAPIERS »

Les couches, nappes, serviettes et mouchoirs en papier ne sont pas recyclables. Ils sont à jeter dans la poubelle d'ordures ménagères.

TOP 5 : IMBRIQUER LES EMBALLAGES

Les emballages ne doivent pas contenir des restes de nourriture ou de liquides et ne pas être imbriqués les uns dans les autres. Prenez à bien les vider et à les séparer.

Déchèterie

SMICTOM LGB

AGISSONS ENSEMBLE, RÉDUISONS NOS DÉCHETS !

Notre façon de consommer et notre comportement au quotidien jouent un rôle essentiel sur la quantité de déchets que nous produisons. Du fait de l'évolution de nos modes de vie, nous générons 2 fois plus de déchets qu'il y a 40 ans. Avec la raréfaction des ressources naturelles, la saturation des installations de traitement, les coûts de plus en plus élevés de la collecte et du traitement des déchets, la réduction de nos déchets est primordiale.

4 GESTES SIMPLES À APPLIQUER POUR RÉDUIRE NOS DÉCHETS

1. Composez ses déchets de cuisine et de jardin biodégradables : - 40 kg de déchets en moins par habitant et par an
2. Privilégiez les produits réutilisables ou jetables et favorisez les aliments peu ou pas emballés : - 30 kg de déchets en moins par habitant et par an
3. Achetez la juste quantité nécessaire et cuisinez en priorité avec les restes de repas, les aliments entamés ou bientôt périmés : - 30 kg de déchets en moins par habitant et par an
4. ET TOUJOURS ! Ayez le réflexe tri pour donner une seconde vie à nos déchets recyclables

UN PROGRAMME D'ACTIONS POUR ATTEINDRE UN OBJECTIF : -30 KG/AB/JAN DE DÉCHETS EN MOINS

Le SMICTOM LGB s'engage dans cette démarche au travers d'actions associant tous les acteurs du territoire.

OBJECTIFS :

Diminuer de **10 % par an** la quantité de déchets enfouis **POUR** Réduire de **50 %** la quantité de déchets enfouis (Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte)

Ensemble, réduisons nos déchets pour maîtriser les coûts de collecte et de traitement des déchets

+ D'INFOS

SMICTOM LGB - Gironde - Basse-Normandie
17, Avenue 11 novembre - 47100 Agen
Tél. : 05 53 79 83 30
Contact : contact@smictom.lgb.fr
www.smictom.lgb.fr

Rappel des consignes de tri

Zoom sur les principales erreurs de tri

Gestes simples pour réduire ses déchets



ORIENTATION 3 : ASSURER UN SERVICE DE QUALITÉ AU MEILLEUR COÛT

• Collecte des déchets recyclables

La collecte des déchets recyclables en apport volontaire a été généralisée sur l'ensemble du territoire syndical.

De nouvelles bornes de tri ont été installées sur les communes de Barbaste, Lavardac et Vianne.

• Collecte des ordures ménagères et des déchets verts

La rationalisation des circuits de collecte s'est poursuivie en 2020 : modification du jour de collecte sur certaines communes notamment pour la collecte des déchets verts et réajustement des fréquences de collecte des ordures ménagères à un seul passage sur les communes d'Aiguillon (secteurs Pélagat, Ste Radegonde, St Côme et les côteaux), Bazens, Monheurt, Nicole, Saint-Laurent, Sos, Vianne et Xaintraillles.

• Déchèteries

Début novembre, **des travaux d'aménagement ont été réalisés sur la déchèterie de Nérac.**

Des « géobox » pour la collecte des lampes et des néons ont été mis en place sur les déchèteries de Port-Sainte-Marie et Nérac.

Une réflexion a également été menée pour installer début 2021, des bennes écomobilier sur les déchèteries de Francescas, Mézin et Prayssas et ainsi, équiper l'ensemble des déchèteries.

Une autre étude est intervenue sur la possibilité d'acquérir un compacteur à rouleau pour les bennes de déchèteries afin d'optimiser le remplissage et le transport vers les filières de recyclage et de traitement.



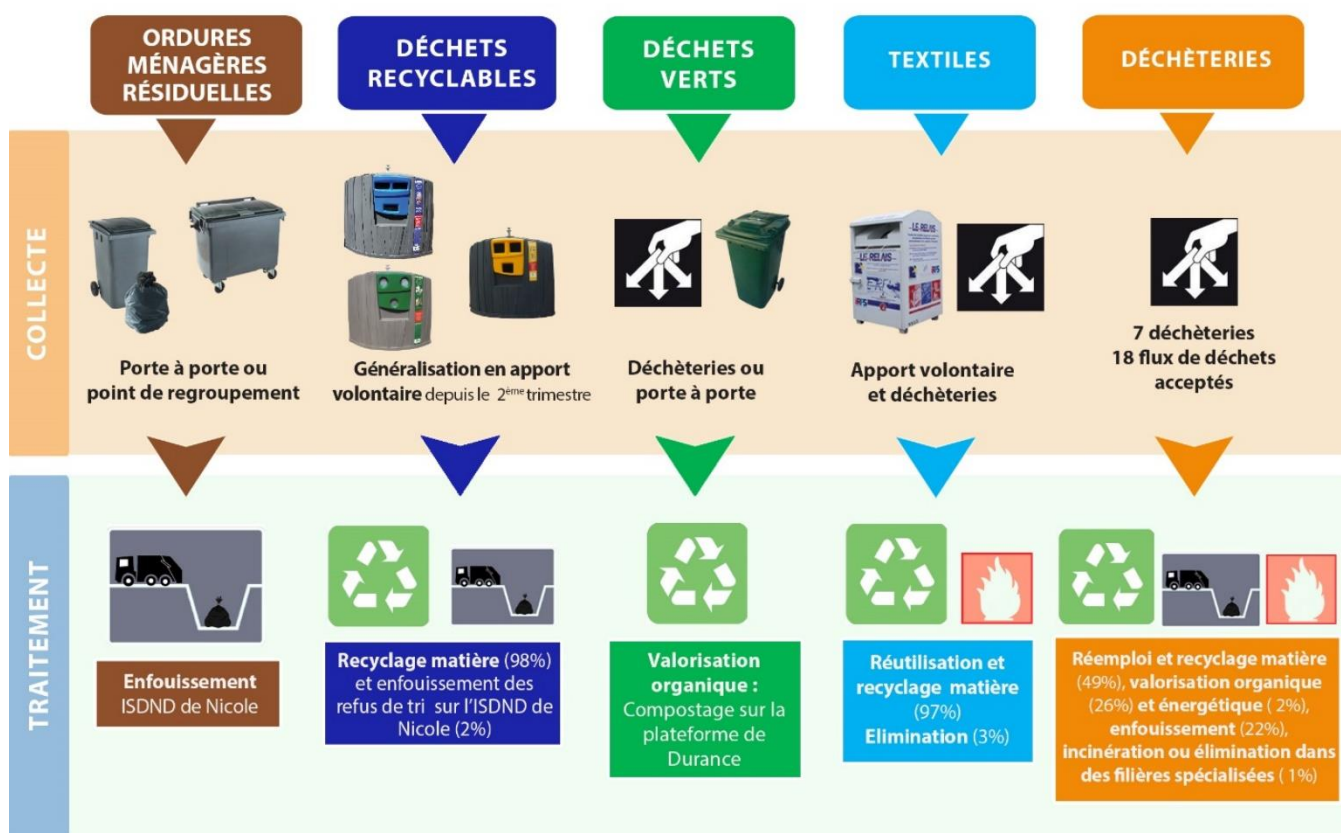
Géobox pour la collecte des lampes et des néons

CHAPITRE 2 :

L'ORGANISATION GÉNÉRALE DES COLLECTES ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

Le SMICTOM LGB dispose de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ».

Le traitement des ordures ménagères résiduelles et le tri des emballages ménagers ont été transférés au syndicat départemental, ValOrizon.



Organisation générale de la gestion des déchets ménagers



1. LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

↳ L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

Les ordures résiduelles (OMR) constituent uniquement la part non recyclable et non valorisable des déchets ménagers (articles d'hygiène, mouchoirs et serviettes en papier, sacs, barquettes, boîtes, pots et films en plastique, plats en vitrocéramique, vitres et miroirs cassés,...).



Les tournées sont effectuées de la manière suivante :

JOUR	BOM 1	BOM 2	BOM 3	BOM 4	BOM 5	BOM 6	BOM 7
LUNDI	Nérac	Lavardac	Nérac Mézin Réaup Pouégnas Sos Gueze Meylan	Bourran St Salvy St Léger Aiguillon (Ventamil, Tuc Blanc, Au Sud, Monbirat)	Damazan Buzet agglo Cap du Bosc Miquela (St Léon) Ambrus	Galapian St Salvy Prayssas épars Neguenou Laugnac Sembras Cours Aiguillon (St Côme)	Fioux Nérac PR Lange Calignac Moncaut Espies Feugarolles
MARDI	Nérac	Cauderoue Barbaste Nérac Xaintraillies Montgaillard	Sos St-Pé-St- Simon Moncrabeau Lannes Mézin Réaup Pouégnas Ste Maure de Peyriac	Aiguillon Agglo	Port Ste Marie St Laurent Thouars- Sur- Garonne	Clermont Dessous Bazens	Le Saumont Fioux Le Nomdieu St Vincent de Lamontjoie Francescas Lasserre Nérac
MERCREDI	Nérac	Vianne (Calezun) Nérac Lavardac Pompiey Lauseignan Lisse Le Béas	Montagnac Bruch Feugarolles	Granges-Sur- Lot Montpezat Lagarrigue	Razimet Cazala St léon Zone Industrielle de Damazan	Madaillan St Sardos Cours	(1)
JEUDI	Nérac	Route de Cauderoue Nérac (Mesplet) Réaup Andiran Mézin Gueyze Sos Pouégnas	Mézin Moncrabeau Francescas Le Nomdieu Lamontjoie St Vincent de Lamontjoie Fioux	Feugarolles Montesquieu	Monheurt St Pierre de Buzet Buzet-Sur- Baïse Epars Aiguillon épars	Lusignan Petit Prayssas épars Lacépède Nicole Frégimont	(1)
 VENDREDI	Nérac	Vianne Lavardac Réaup	Lavardac Barbaste Agglo	Aiguillon Agglo	Damazan Agglo Buzet-Sur- Baïse Port-Ste- Marie	Aiguillon (Pélagat Ste Radegonde) Port Ste Marie Plaine Bazens Tivoli Galapian St Salvy	St Léger épars Monheurt Damazan épars Puch D'agenais

NB: Des bennes supplémentaires sont utilisées lors des rattrapages des jours fériés

(1) La benne de collecte n°7 assure la collecte des déchets verts en porte à porte le mercredi et le jeudi matin

**Circuits de collecte des ordures ménagères résiduelles sur le territoire syndical
au 31 décembre 2020**

COLLECTIVITÉS	POPULATION	TEMPS DE COLLECTE (en h)	RATIO 2020 heure de collecte/habitant	RATIO 2019 heure de collecte / habitant	FRÉQUENCE DE COLLECTE (hors période estivale)
ALBRET COMMUNAUTE	26 254	4425,7	0,17	0,17	
ANDIRAN	222	18	0,08	0,08	C1
BARBASTE	1522	289,1	0,19	0,2	C2 Agglo + C1 Epars
BRUCH	748	138,9	0,19	0,2	C1
BUZET-SUR-BAISE	1284	253,8	0,20	0,19	C2 Agglo + C1 Epars
CALIGNAC	478	34,5	0,07	0,05	C2 Agglo + C1 Epars
ESPIENS	374	37	0,1	0,09	C1
FEUGAROLLES	993	178,8	0,18	0,19	C1
FIEUX	351	52,4	0,15	0,12	C1
FRANCESSAS	747	193,6	0,26	0,25	C1
LE FRECHOU	229	10,9	0,05	0,06	C1
LAMONTJOIE	605	59,8	0,10	0,13	C1
LANNES - VILLENEUVE DE MEZIN	369	61,5	0,17	0,21	C1
LASSERRE	76	7,7	0,1	0,1	C1
LAVARDAC	2 260	297,8	0,13	0,12	C2 Agglo + C1 Epars
MEZIN	1 554	225,4	0,15	0,16	C2 Agglo + C1 Epars
MONCAUT	614	25,9	0,04	0,06	C2
MONCRABEAU	733	117,4	0,16	0,18	C1
MONTGAILLARD	180	32,7	0,18	0,2	C1
MONTAGNAC -SUR - AUVIGNON	615	48,1	0,08	0,08	C1
MONTESQUIEU	783	209,8	0,27	0,25	C1
NERAC	6 827	1369,5	0,2	0,18	C3 Grand Nérac+C2 Agglo+C1 Epars
LE NOMDIEU	255	13,4	0,05	0,06	C1
POMPIEY	215	34,3	0,16	0,16	C1
POUDENAS	254	53,5	0,21	0,21	C2 Agglo + C1 Epars
REAUP-LISSE	606	77	0,13	0,13	C1
SAINT-PE-SAINT-SIMON	211	20,8	0,1	0,10	C1
SAINT-VINCENT-DE-LAMONTJOIE	245	29,8	0,12	0,09	C1
SAINTE-MAURE-DE-PEYRIAC	332	42,2	0,13	0,15	C1
LE SAUMONT	256	20,2	0,08	0,07	C1
SOS-GUEYZE-MEYLAN	664	160,2	0,24	0,23	C1
THOUARS-SUR-GARONNE	218	52,3	0,24	0,23	C1
VIANNE	1 016	172,5	0,17	0,22	C1
XAINTRAILLES	418	86,9	0,21	0,26	C1

COLLECTIVITÉS	POPULATION	TEMPS DE COLLECTE (en h)	RATIO 2020 heure de collecte/habitant	RATIO 2019 heure de collecte / habitant	FRÉQUENCE DE COLLECTE (hors période estivale)
C.C DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS	18 357	3441,6	0,19	0,19	
AIGUILLON	4 387	958,1	0,22	0,23	C2 Agglo + C1 Epars
AMBRUS	113	40,6	0,36	0,38	C1
BAZENS	546	125,5	0,23	0,22	C1
BOURRAN	616	161	0,26	0,24	C1
CLERMONT-DESSOUS	876	137,8	0,16	0,16	C1
COURS	202	13,8	0,07	0,05	C1
DAMAZAN	1 354	253,5	0,19	0,19	C2 Agglo + C1 Epars
FREGIMONT	259	76,2	0,29	0,25	C1
GALAPIAN	316	55,8	0,18	0,16	C1
GRANGES-SUR-LOT	596	119,8	0,2	0,16	C1
LACEPEDE	320	61,3	0,19	0,17	C1
LAGARRIGUE	276	87,5	0,32	0,26	C1
LAUGNAC	667	99,5	0,15	0,14	C1
LUSIGNAN-PETIT	362	53,1	0,15	0,13	C1
MADAILLAN	651	152,6	0,23	0,21	C1
MONHEURT	192	70,8	0,37	0,44	C1
MONTPEZAT-D'AGENAIS	559	40,8	0,07	0,06	C1
NICOLE	225	42,9	0,19	0,3	C2
PORT-SAINTE-MARIE	1 931	287,5	0,15	0,16	C2 Agglo + C1 Epars
PRAYSSAS	998	66,7	0,07	0,08	C1 (C0,5 pour le compacteur solaire)
PUCH-D'AGENAIS	700	69,1	0,1	0,1	C1
RAZIMET	305	92,7	0,3	0,29	C1
SAINT LAURENT	525	83,3	0,16	0,15	C1
SAINT-LEGER	133	21,9	0,16	0,1	C1
SAINT-LEON	322	102,1	0,32	0,29	C1
SAINT-PIERRE-DE-BUZET	290	50,8	0,18	0,16	C1
SAINT-SALVY	200	43,8	0,22	0,21	C1
SAINT-SARDOS	295	64,5	0,22	0,20	C1
SEMBAS	141	8,6	0,06	0,05	C1

Fréquences et temps de collecte des ordures ménagères par commune sur le territoire du SMICTOM LGB au 31 décembre 2020

Evolution en 2020 :

Les communes d'Aiguillon pour les secteurs Pélagat, Sainte Radegonde, St Côte et les coteaux, Bazens, Monheurt, Nicole, Saint-Laurent, Sos, Vianne et Xaintrilles sont collectées une fois par semaine en porte à porte.

➔ LES USAGERS NON MÉNAGERS

Les ordures ménagères dites « assimilées » c'est-à-dire celle non produite par les ménages mais qui présentent les mêmes caractéristiques sont collectées de la même manière que ceux des ménages.

Le SMICTOM LGB a **instauré** depuis 2018, la **Redevance Spéciale** qui **couvre les coûts réels annuels de la collecte et du traitement des déchets**, non pris en charge par la TEOM.

La redevance spéciale s'applique à tous les professionnels localisés sur le territoire du SMICTOM LGB produisant un volume de déchets de même nature que les ordures ménagères résiduelles (dits DMA) supérieur à 770 litres par semaine.

Le montant de la redevance spéciale est **calculé selon la formule suivante :**

$$\text{Montant RS} = [\text{Abonnement au service} + (\text{Tarif unitaire} \times \text{Assiette de facturation})] - \text{TEOM (année n-1)}$$

Assiette de facturation = Volume des bacs de déchets assimilés aux ordures ménagères X Fréquence de collecte X Nombre de semaines de service

Abonnement : 250 €/an

Tarif unitaire pour les déchets résiduels : 0,036 €/L

La **mise en place** de la **Redevance Spéciale** permet :

- Plus d'équité dans le financement du service en faisant payer les producteurs de déchets non ménagers en fonction des quantités confiées à la collectivité ;
- L'implication des producteurs de déchets non ménagers par l'incitation au tri.

CHIFFRES CLÉS

✓ 44 assujettis :	
Etablissements publics (collèges, lycées, hôpital)	
Etablissements privés (grandes et moyennes surfaces, EHPAD, maisons de retraite, hôtellerie et centre équestre)	
✓ Abonnement :	11 000,00 €
✓ Redevance spéciale :	278 480,14 €
✓ Total :	289 480,14€



➤ LES TONNAGES COLLECTÉS

CHIFFRES CLÉS



12 099 tonnes

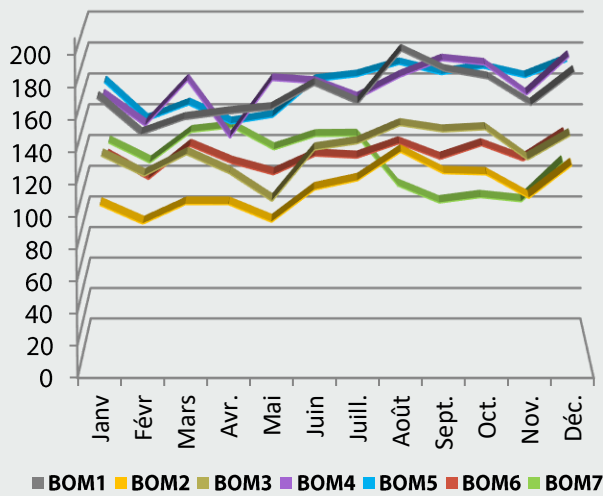


271 kg /hab./an

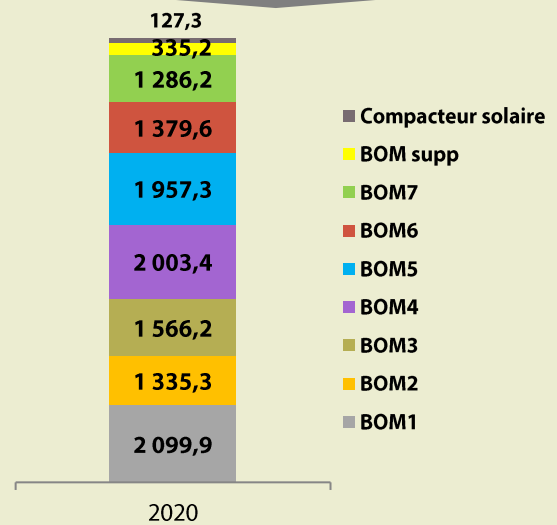


+0,6% entre 2019 et 2020

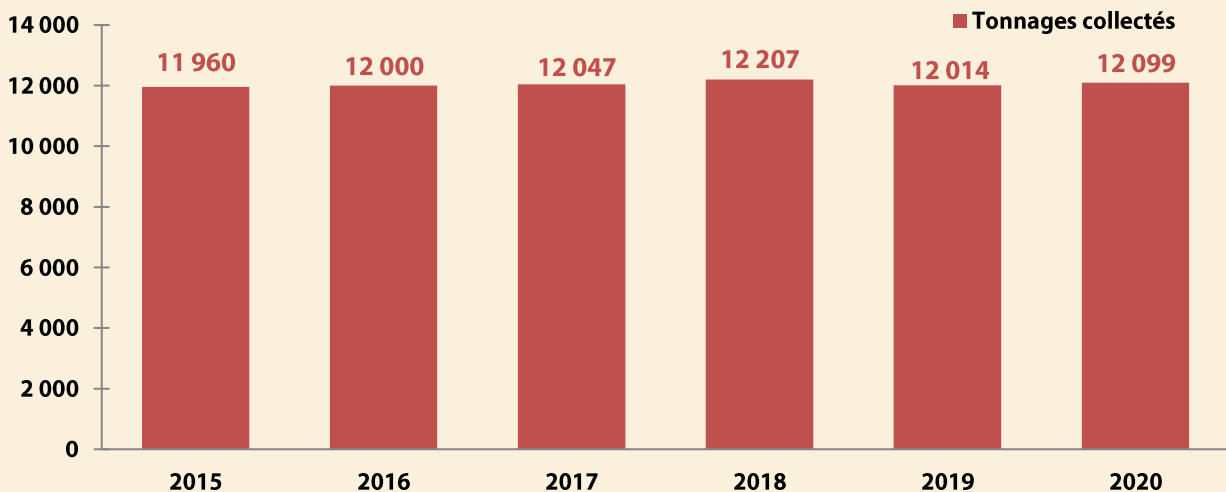
Evolution des tonnages d'ordures ménagères résiduelles collectées sur l'année par circuit



Répartition des tonnages d'ordures ménagères résiduelles collectées en 2020



Evolution des tonnages des ordures ménagères résiduelles collectés



● Stabilisation des tonnages collectés

➤ LE TRAITEMENT

Une fois collectées, **les ordures ménagères résiduelles sont acheminées vers l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Nicole**, site géré par ValOrizon.

Le rapport annuel d'activité de ValOrizon est consultable sur leur site Internet à l'adresse suivante : www.valorizon.com ou à leur siège, chemin de Rieulet, ZAE de la Confluence, 47160 DAMAZAN



2. LES DÉCHETS RECYCLABLES

↳ L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

Les **déchets recyclables** sont ceux qui, **une fois triés, vont servir à la fabrication de nouveaux objets**. Ils se classent en 6 grandes catégories : emballages métalliques, emballages en verre, bouteilles et les flacons en plastique, boîtes en carton, briques alimentaires et les papiers.



La cartographie des emplacements des points tri est consultable sur le site internet du Syndicat à l'adresse suivante : <https://www.smictomlgb.fr/le-tri/emplacements-des-bornes-de-tri>.

LES TONNAGES COLLECTÉS

DÉCHETS RECYCLABLES



2 485,5 tonnes



55,7 kg /hab./an



-3% entre 2019 et 2020

PAPIERS



645,2 tonnes

Soit : **14,5 kg /hab./an**

EMBALLAGES RECYCLABLES



541,8 tonnes

(dont **12,7 tonnes** en porte à porte)

Soit : **12,1 kg /hab./an**

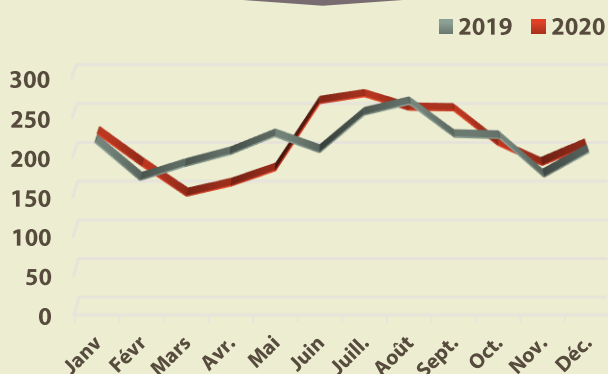
VERRE



1 298,5 tonnes

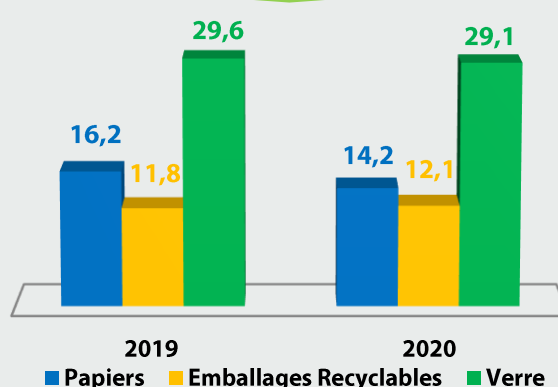
Soit : **29,1 kg /hab./an**

Evolution des tonnages des déchets recyclables collectés



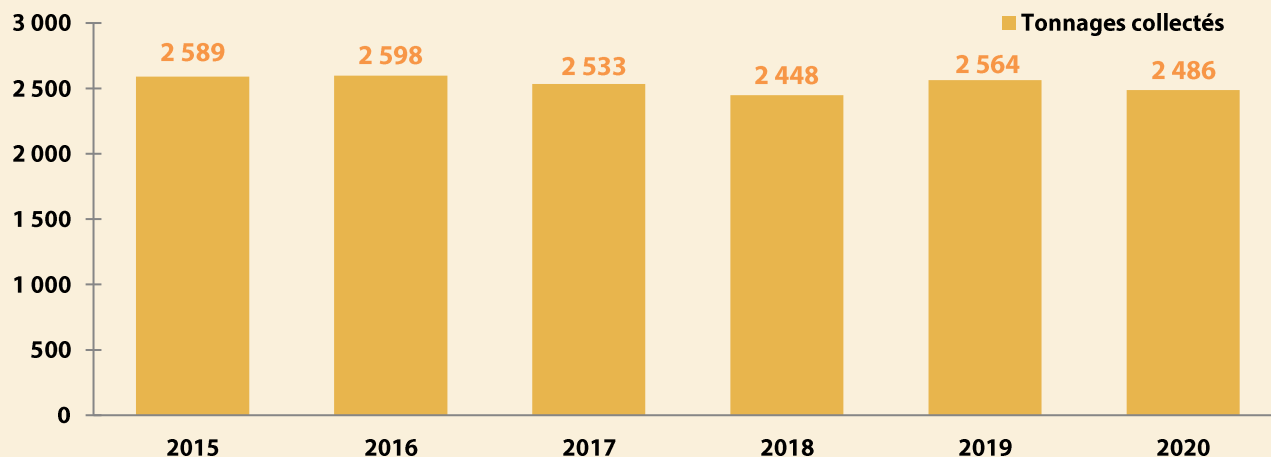
En 2020, le confinement au mois de mars et la fermeture du centre de tri de Nicole ont impacté la collecte des déchets recyclables. Une partie des flux a été reportée sur les mois de juin et juillet.

Evolution des ratios de collecte des déchets recyclables



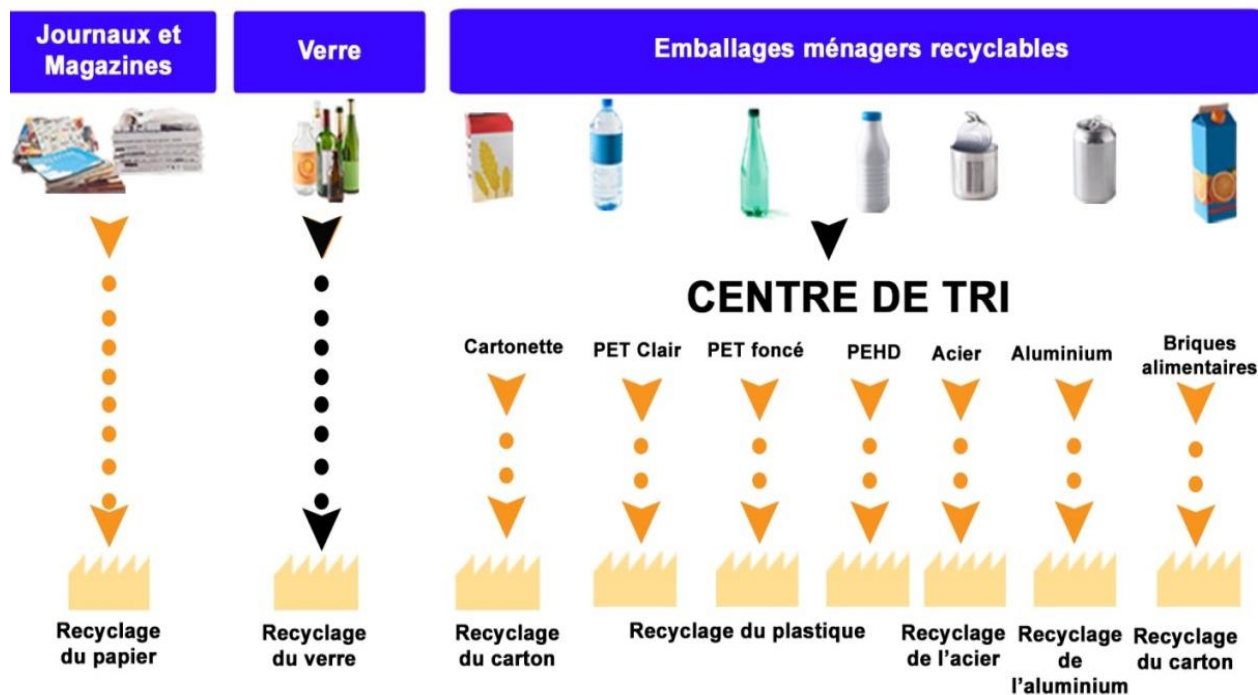
On constate une augmentation des ratios de collecte des emballages recyclables. La diminution des tonnages de déchets recyclables collectés peut s'expliquer par la baisse du ratio de collecte sur les papiers liés vraisemblablement au contexte sanitaire.

Evolution des tonnages des déchets recyclables collectés



• Stabilisation des tonnages collectés

LE TRI



Légende :




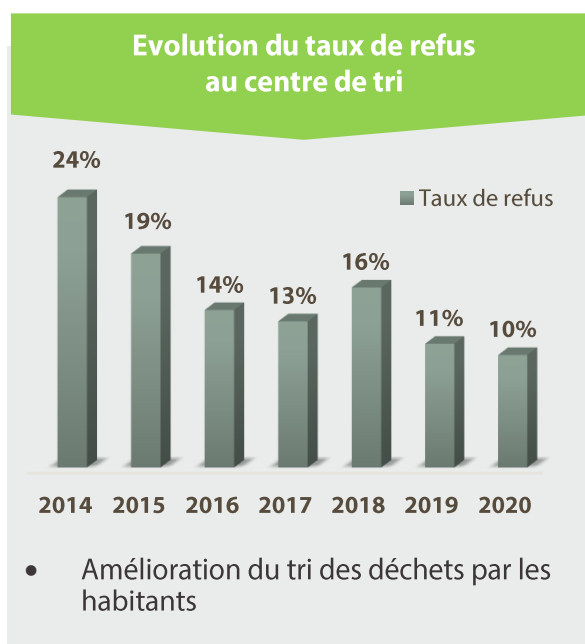
-  Sur un tapis roulant, les déchets sont séparés manuellement par catégorie: PET clair (plastique transparent clair) / PET foncé (plastique transparent foncé) / PEHD (plastique opaque) / acier,...
-  Les déchets sont compactés sous forme de balles pour être transportés vers leur usine de recyclage.
-  Les déchets sont transportés vers l'usine de recyclage.

Figure 1 : Le circuit des déchets recyclables

Le centre de tri, situé à Nicole, est géré par la SEML du Confluent, prestataire choisi par ValOrizon.

Tonnage des déchets recyclables entrants sur le centre de tri	Tonnage des refus de tri - Centre de tri	Taux de refus - Centre de tri	Tonnage des déchets recyclables expédiés (après tri)
540,9	55,1	10%	435,9

Bilan sur le tri des déchets recyclables

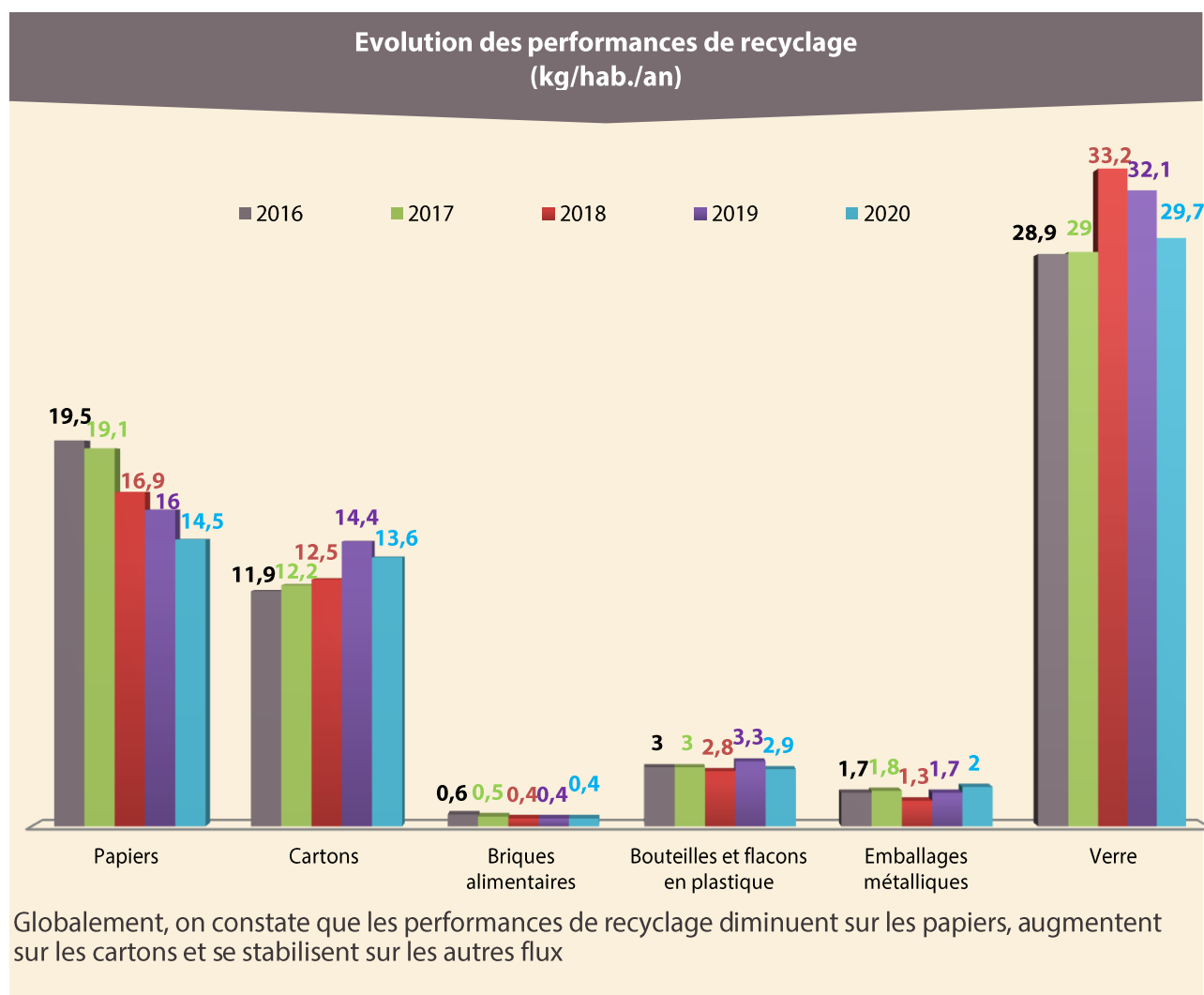


➔ LES PERFORMANCES DE RECYCLAGE

Elles sont **calculées à partir des tonnages repris** et en tenant compte des **stocks**.

	Tonnages	Performances (kg/hab./an)
PAPIERS	645,3	14,5
EMBALLAGES MÉNAGERS	840,3	18,8
Cartons <i>(cartonnettes + cartons des déchèteries)</i>	607,1	13,6
Briques alimentaires	16,8	0,4
Bouteilles et flacons en plastique	127,4	2,9
Emballages métalliques	88,9	2
VERRE	1326,9	29,7
TOTAL	2 812,5	63

Tonnages et performances de recyclage

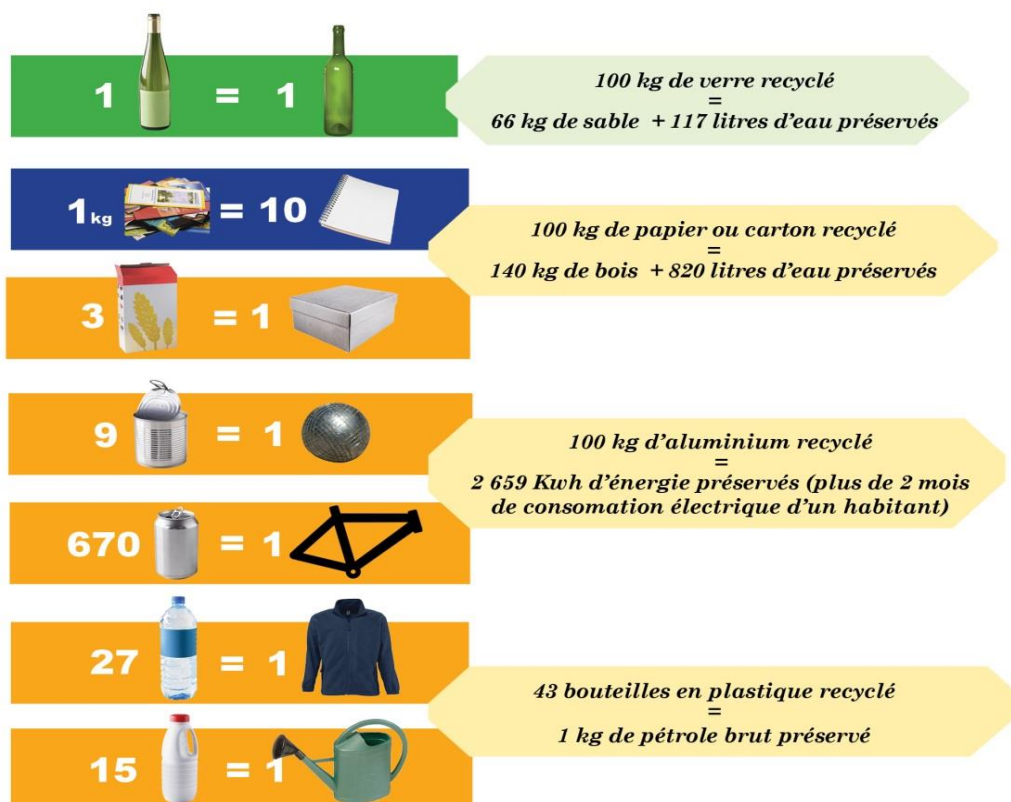


➔ LES FILIERES DE RECYCLAGE

Le SMICTOM LGB a signé une convention avec l'écororganisme CITEO, agréé par l'Etat pour organiser, superviser et accompagner la collecte et le tri des déchets recyclables en France.

Déchets collectés	Repreneurs	Nouveaux produits
Verre	O-I manufacturing	Bouteilles et bocaux en verre
Papiers	Soulard	Papiers recyclés
Cartons	Soulard	Cartons d'emballage
Cartonnettes	Veolia	Cartons d'emballages
Briques alimentaires	Veolia	Papiers d'emballage, papiers peints, enveloppes kraft, essuie tout,...
Acier	Derichebourg	Pièces automobiles, outils de bricolage, tuyauterie,...
Aluminium	Derichebourg	Semelles de fer à repasser, radiateurs, chaises,...
Bouteilles et flacons en plastique	Veolia	Pulls polaires, tuyaux d'assainissement, mobiliers urbains,...

Quelques exemples de nouvelles vies données à nos déchets



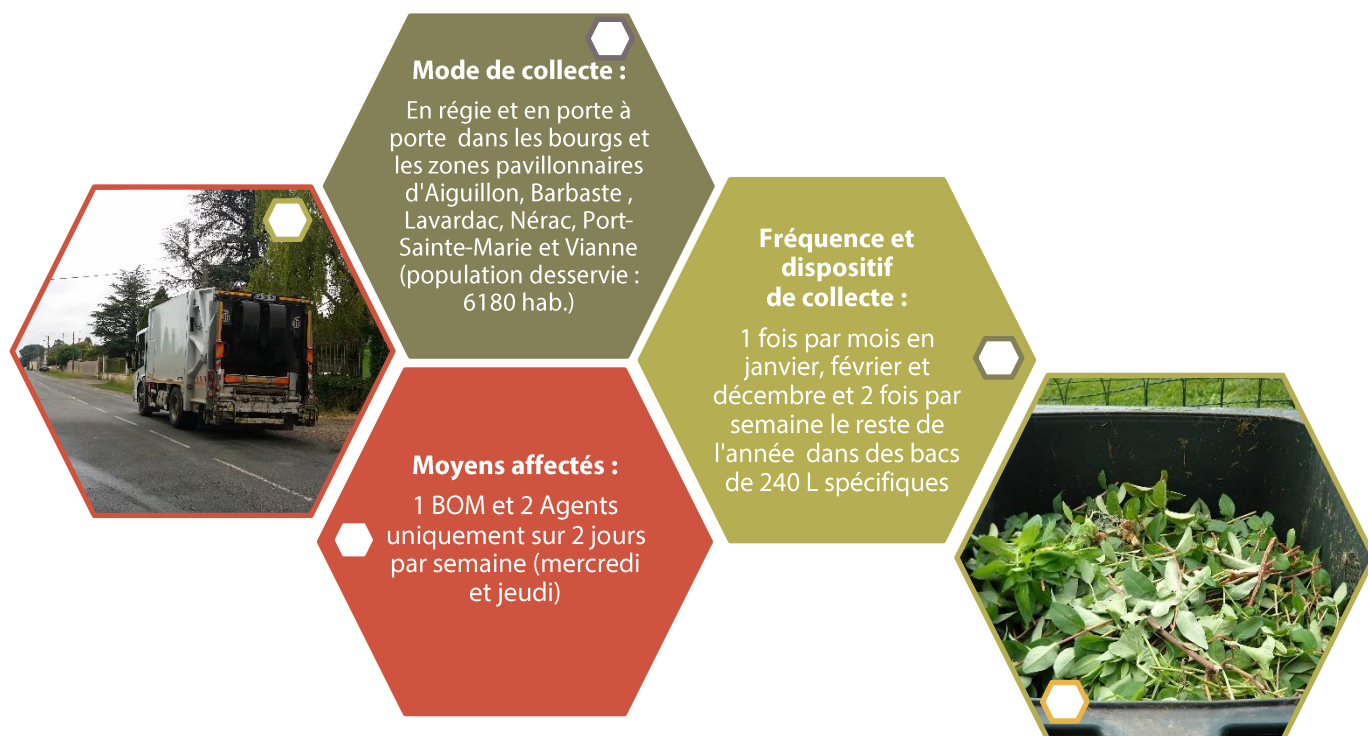


3. LES DÉCHETS VERTS

Crédits photos : © ADEME /Studio&Co

➔ L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

Les **déchets verts** sont **constitués de résidus d'origine végétale issus de l'activité de jardinage des particuliers**. Il s'agit **principalement de feuilles mortes, de fleurs fanées, de tailles de haie, de mauvaises herbes et de tontes de pelouse**



Des calendriers spécifiant les jours et les fréquences de collecte des déchets verts sur chacune des communes, réalisés par le SMICTOM LGB, ont été transmis aux communautés de communes et aux communes concernées. Ils sont également téléchargeables sur le site internet du Syndicat.

➤ LES TONNAGES COLLECTÉS

CHIFFRES CLÉS



343 tonnes

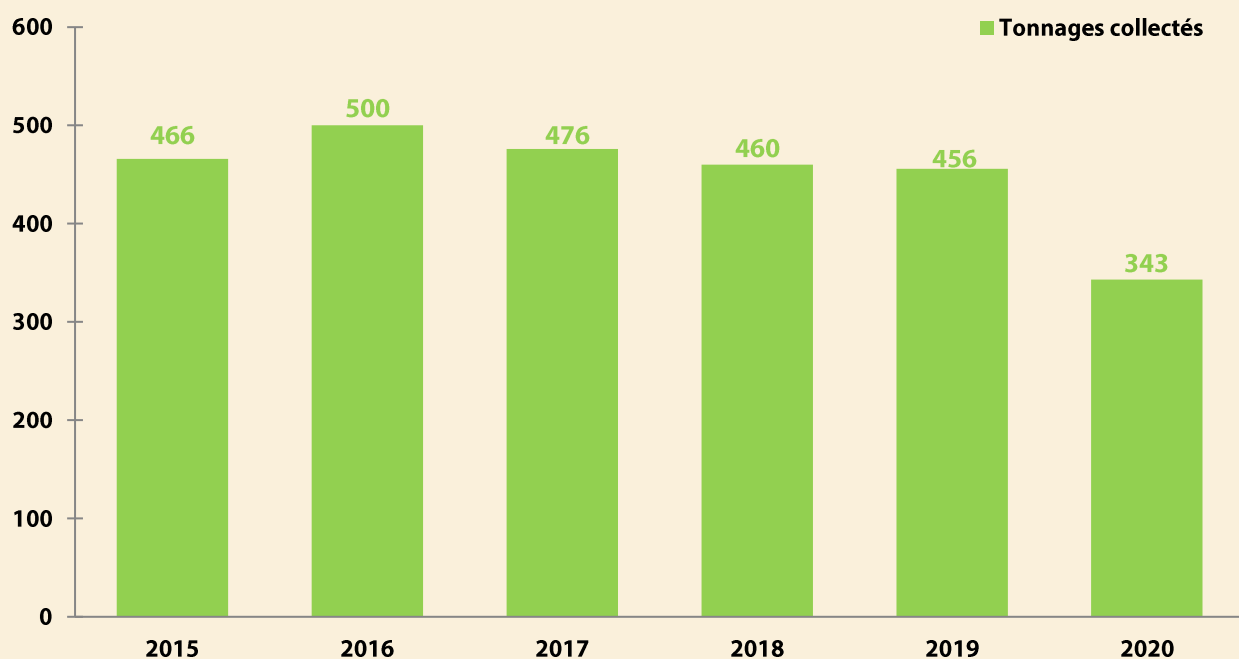


55 kg /hab./an



-25% entre 2019 et 2020

Evolution des tonnages des déchets verts collectés



La baisse significative des tonnages collectés entre 2019 et 2020 alors qu'ils étaient globalement constants sur la période 2015 à 2019 s'explique par le fait qu'en raison du contexte sanitaire et de la réorganisation des services, les collectes des déchets verts en porte à porte ont été interrompues de fin mars à début juin, et que les usagers se sont rendus dans les déchèteries.

➤ LA VALORISATION

Une fois collectés, **les déchets verts** sont **acheminés vers la plateforme de compostage de Durance** exploitée par SEDE Environnement pour une valorisation organique.



Vidage des déchets verts sur la plateforme de compostage



4. LES TEXTILES D'HABILLEMENT, LINGES DE MAISON ET CHAUSSURES (TLC)

➔ L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

Les TLC comprennent tous les vêtements, linge de maison propres et secs en sac fermé ainsi que chaussures liées par paire. Même usés, ils seront valorisés



Pour connaître la localisation des points de collecte le plus proche de votre domicile ou de votre lieu de travail, rendez-vous sur <https://refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport> il suffit d'entrer le nom de votre commune pour visualiser les emplacements des points d'apport.

➔ LES TONNAGES COLLECTÉS

CHIFFRES CLÉS



98 tonnes
(dont 20,4 tonnes en déchèteries)

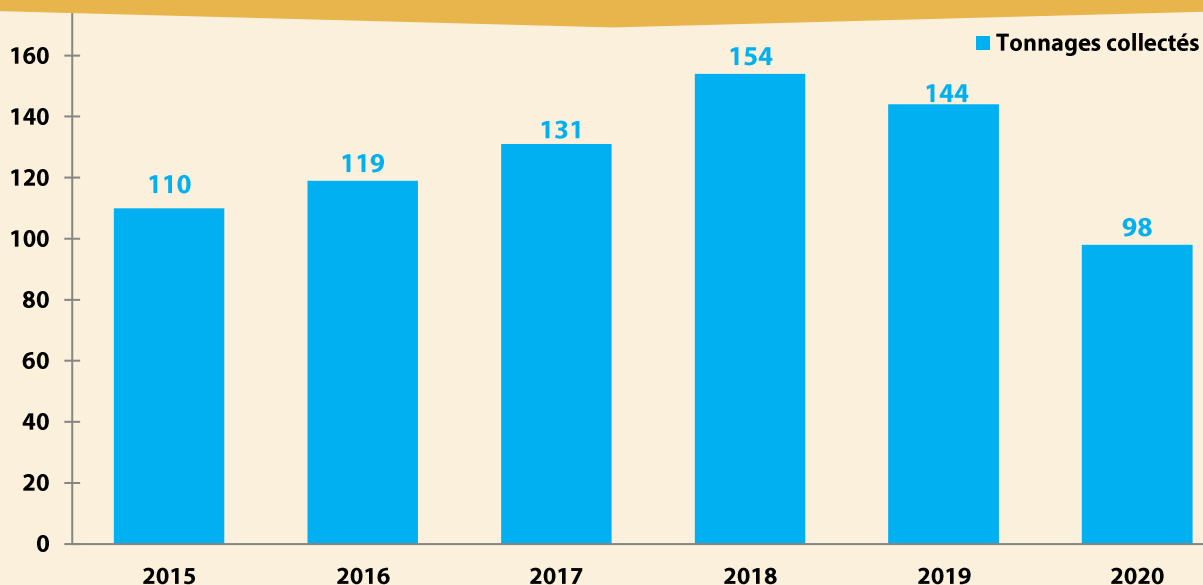


2,2 kg /hab./an



-32% entre 2019 et 2020

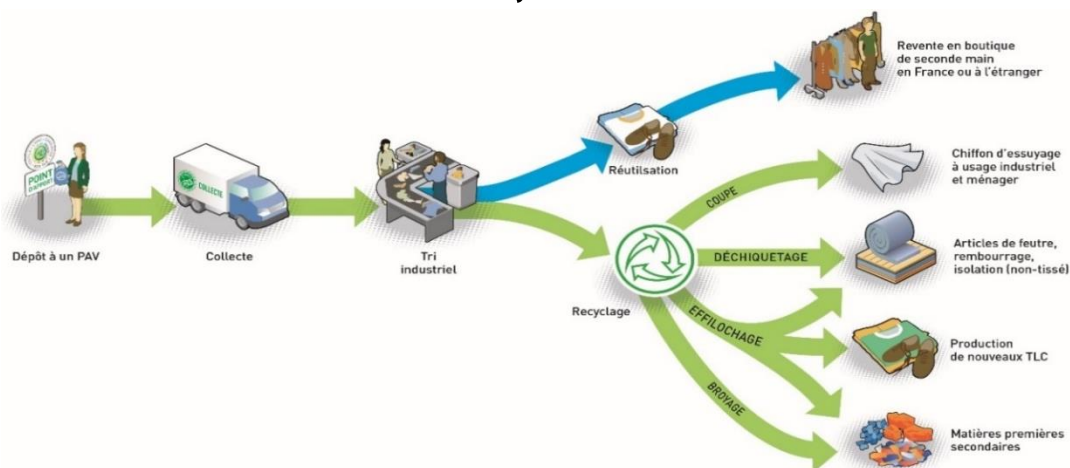
Evolution des tonnages collectés



La baisse significative des tonnages collectés entre 2019 et 2020 s'explique par le fait qu'en raison du contexte sanitaire, la collecte des textiles a été interrompue par le prestataire pendant plus d'un trimestre de mi-mars à fin juin.

➔ LA VALORISATION

Une fois collectés, les textiles sont triés manuellement selon leur genre, leur qualité ou leur matière **en vue d'être réutilisés (61%) ou recyclés (36%).**



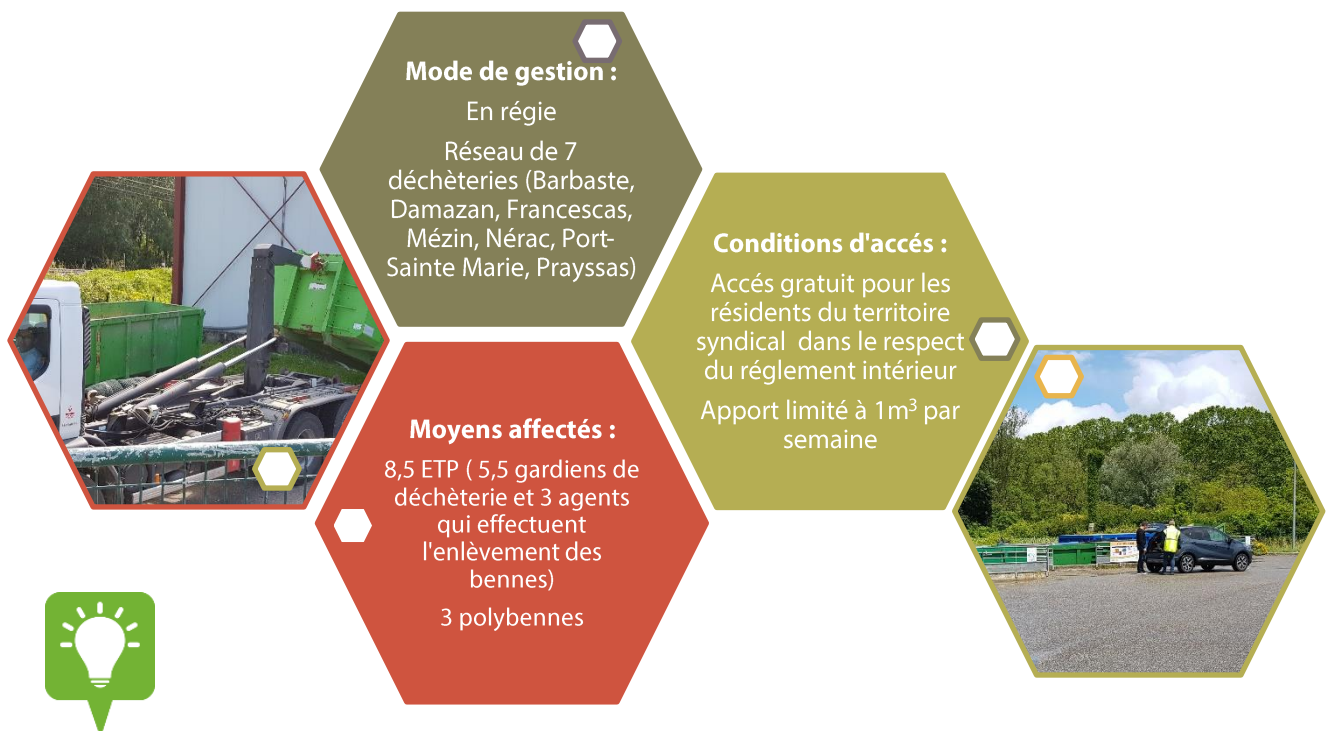
Seuls 3 % des articles ne sont pas réutilisables (du fait de leur état) ni recyclables (du fait de leur matière). Ils sont alors détruits par des entreprises spécialisées, à la charge du Relais.



5. LES DÉCHETS APPORTÉS EN DÉCHÈTERIE

➔ ORGANISATION DE LA COLLECTE

Les **déchèteries** sont des **espaces clos, aménagés et gardiennés** qui permettent à **l'ensemble des usagers** du territoire du SMICTOM LGB de **déposer leurs déchets encombrants ou dangereux** en les répartissant dans des contenants spécifiques en vue d'éliminer ou de valoriser au mieux les matériaux qui les constituent.



ASTUCE :

Avant votre visite en déchèterie, pensez à charger votre véhicule en séparant les différents types de déchets, vous gagnerez du temps sur place et la circulation sera plus fluide.



DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHÈTERIE



LES MÉTAUX
(radiateurs, cadres de vélo, ...)



LES CARTONS D'EMBALLAGES
secs, vidés et pliés



LES DÉCHETS VERTS



LES GRAVATS
(béton, parpaings, briques, tuiles, ciment,...)



LE BOIS



LE MOBILIER



LES ENCOMBRANTS
(Déchets hors toxiques pour lesquels il n'existe pas de filières de valorisation)

LES DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX

- Peintures
- Colles et vernis
- Acides et bases
- Solvants
- Produits phytosanitaires
- Radiographies
- Cartouches d'encre
- Piles
- Batteries des véhicules légers
- Huiles de vidange des véhicules des particuliers

LE TEXTILE

Vêtements, chaussures et linge de maison dans des sacs fermés de 50 L maximum

LES HUILES VÉGÉTALES

LES D3E *(Déchets d'équipements, électriques et électroniques)* ET LES LAMPES

- Petits et gros électroménagers
- Écrans
- Néons
- Lampes fluocompactes
- Lampes LED

LES DASRI *(Déchets d'activités de soins à risques infectieux)*

Pour les particuliers en automédication :
Aiguilles, seringues, bandelettes,...



DÉCHETS REFUSÉS EN DÉCHÈTERIE



Ordures ménagères



Déchets putrescibles (hors déchets verts)



Plastiques agricoles



Pneumatiques



Déchets à base d'amiante



Bouteilles de gaz



Extincteurs



Médicaments



HORAIRES D'OUVERTURE

En raison du contexte sanitaire, les horaires d'ouverture des déchèteries ont été modifiés et depuis juin 2020, elles sont ouvertes aux horaires suivants :

Déchèterie de Barbaste

Du mardi au samedi :
9h - 12h / 13h30 - 17h

Déchèterie de Damazan

Mardi, jeudi et samedi :
9h - 12h / 13h30 - 17h

Déchèterie de Francescas

Mardi et jeudi :
9h - 12h / 13h30 - 17h
Samedi : 13h30 - 17h

Déchèterie de Nérac

Du lundi au samedi :
9h - 12h / 13h30 - 17h

Déchèterie de Mézin

Mercredi et vendredi :
9h - 12h / 13h30 - 17h
Samedi : 9h-12h

Déchèterie de Port-Sainte-Marie

Lundi : 13h30 - 17h
Du mardi au samedi :
9h - 12h / 13h30 - 17h

Déchèterie de Prayssas

Mercredi, vendredi et samedi :
9h - 12h / 13h30 - 17h

FRÉQUENTATION DES DÉCHÈTERIES



95 791 visiteurs

(soit environ 8 000
visiteurs par mois)

Nérac : environ 2 100 visites par mois

Port- Sainte-Marie et Barbaste : environ 1 500 visites par mois

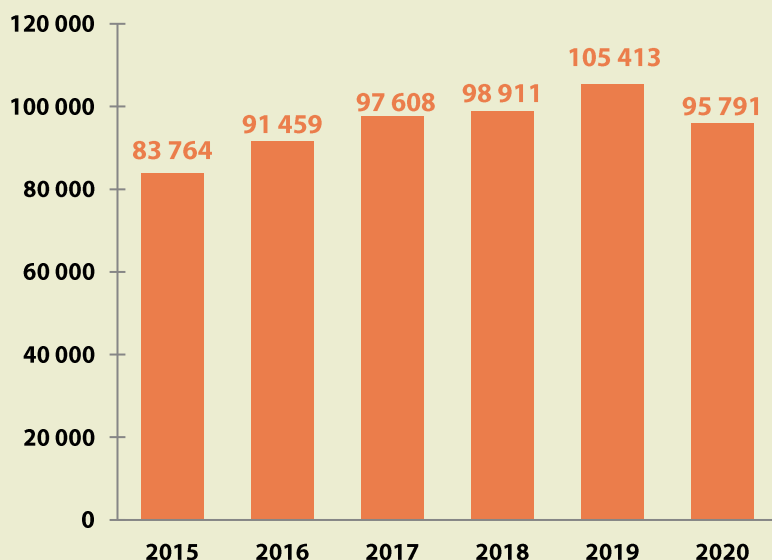
Damazan : environ 900 visites par mois

Mézin : environ 800 visites par mois

Prayssas : environ 600 visites par mois

Francescas : environ 500 visites par mois

Evolution des fréquentations



➡ **+26% entre 2015 et 2019**

➡ **-10% entre 2019 et 2020**
en raison de la situation sanitaire (fermeture des déchèteries suite à l'allocution du Président de la République du 12 mars puis réouverture progressive pour les professionnels en premier lieu puis pour les particuliers sur rendez-vous sur des plages dédiées en mai et sans rendez-vous en juin)

TONNAGES COLLECTÉS

DÉCHETS APPORTÉS EN DÉCHÈTERIE



9 181 tonnes

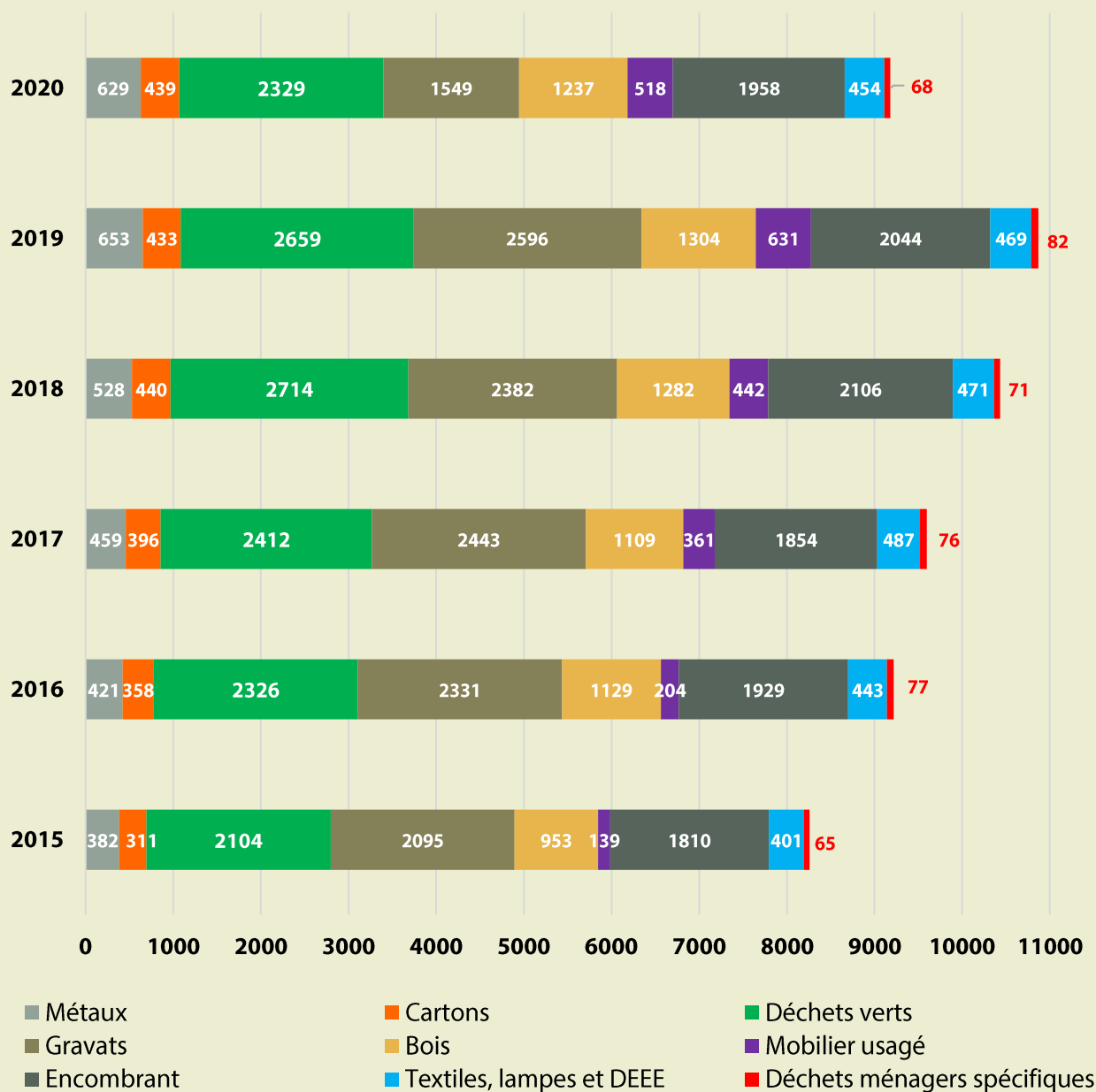


206 kg/hab./an

	Déchèterie de Barbaste	Déchèterie de Damazan	Déchèterie de Francescas	Déchèterie de Mézin	Déchèterie de Nérac	Déchèterie de Port Sainte Marie	Déchèterie de Prayssas	Total
MÉTAUX	104,9	86,2	50,1	59,4	143,6	104,5	80,2	628,9
CARTONS	60,1	56,3	29,4	42,3	151,6	61,6	38	439,3
DÉCHETS VERTS	400,8	301	154,5	148,6	714,5	387,3	222,2	2 328,9
GRAVATS	311	178,1	83,1	110	467	304	96	1 549,2
BOIS	189,8	115,9	107,3	130,9	267,1	270,9	154,9	1 236,8
MOBILIER USAGÉ	118,8	90,7	-	-	164,4	143,6	-	517,5
ENCOMBRANT	294,1	256,3	130,6	190,6	421,4	436,1	229,3	1 958,4
HUILES DE VIDANGE	3,7	2,2	1,6	0,9	2,9	2	1,2	14,5
HUILES ALIMENTAIRES	0,9	0	0	0	0,9	0,8	0,9	3,5
TEXTILES	2,9	4,5	1,5	1,5	2,3	5,4	2,3	20,4
LAMPES				0,8				0,8
DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)	76,8	53,8	30	38,4	101,4	92	40,2	432,6
BATTERIES	0,6	0,8	0,4	0,3	0,8	0,3	0,7	3,9
PILES				2,8				2,8
DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX (DMS)	4,1	3,3	1,2	1,2	5	5,5	2,7	23
RADIOGRAPHIES				0,4				0,4
LAINE DE VERRE	12,3	7,4	-	-	-	-	-	19,7
CARTOUCHES D'IMPRIMANTE	0,1	0,03	0	0	0,1	0,02	0,01	0,3
TOTAL	9 180,9							

Tonnages des déchets collectés en déchèterie sur l'année 2020

Evolution des tonnages collectés en déchèterie



Entre 2015 et 2019 :

- **Augmentation des tonnages collectés de 30%**
- Les **plus fortes augmentations enregistrées sur les métaux (+70%), les cartons, le bois (+40%) et le mobilier usagé** dont les bennes ont été installées progressivement sur le territoire syndical.

Entre 2019 et 2020 :

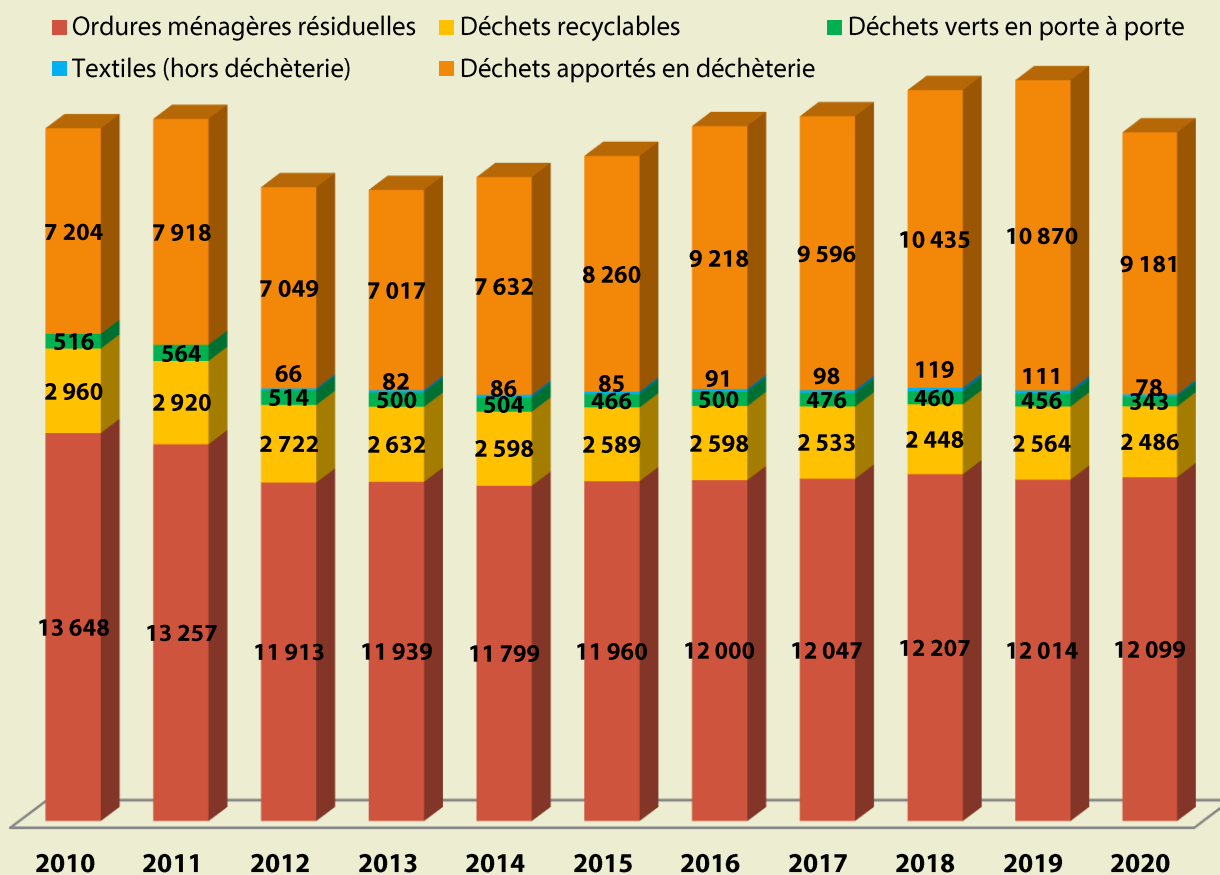
- **Diminution des tonnages collectés de 15% liée vraisemblablement au contexte sanitaire et à la réorganisation du service** suite aux mesures nationales pour lutter contre la propagation du virus.
- La **plus importante diminution observée sur les gravats (-40%)** et les **plus faibles sur les métaux, le bois, les encombrants; les textiles, lampes et DEEE (entre -4% et -5%)**.
- **Seuls** les tonnages des **cartons sont en légère augmentation sur cette période (+1,5%)**.

Près de 77% des déchets collectés en déchèterie sont valorisés.

Déchets collectés	Filières / Prestataires	Traitement
Métaux	Decons (47)	Recyclage
Cartons	Soulard (47)	Recyclage
Déchets verts	Véolia (47)	Compostage sur la plateforme de Durance
Gravats	Gravière de Saint-Laurent (47)	Valorisation
Bois	Seosse (40)	Recyclage (99%) et enfouissement (1%)
Mobilier usagé	DRIMM (31)	Recyclage (63%), valorisation énergétique (27%) et Elimination (9%) <i>principalement enfouissement</i>
Encombrants et laine de verre	ValOrizon (47)	Enfouissement sur l'ISDND de Nicole
Huiles de vidange	Chimirec (40)	Recyclage
Huiles alimentaires	Ecogras (33)	Valorisation
Textiles	Le Relais (32)	Réutilisation et recyclage (97%) et élimination (3%)
Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et Lampes	Ecosystemes	Recyclage (74%), Valorisation principalement énergétique (10%) et élimination en filières spécialisées (16%)
Piles	Corepile	Recyclage
Batteries	Decons (47)	Recyclage
Déchets ménagers spéciaux (DMS)	SIAP (31)	Incinération
Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)	SEML du Confluent (47)	Incinération dans des fours spécifiques
Radiographies	SCOP archimede (47)	Recyclage
Cartouches d'imprimantes	CORE Landes Pyrénées (40)	Réemploi (19%) et enfouissement (81%)

6. BILAN

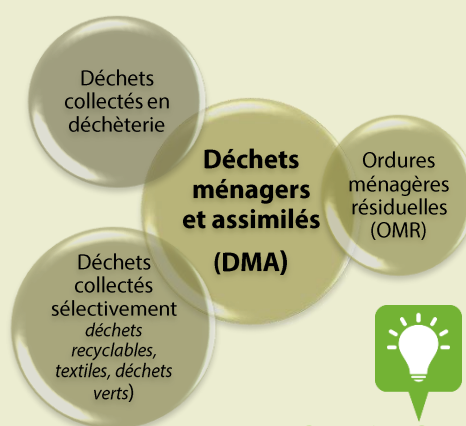
Evolution des tonnages des déchets ménagers et assimilés collectés



La population du SMICTOM LGB a diminué de 8% sur ces 10 dernières années : 48 529 hab. en 2010 et 44 611 hab. en 2020.

Entre 2010 et 2019 :

- **Augmentation de la production par habitant et par an des déchets ménagers et assimilés (DMA) de 16%** (504 kg/hab./an en 2010 à 585 kg/hab./an en 2019).
- **Forte augmentation du ratio des déchets collectés en déchèterie de 63%** (149 kg/hab./an en 2010 et 243 kg/hab./an en 2019) et la mise en place de nouvelles filières de tri ont permis une **nette augmentation du taux de valorisation des déchets collectés en déchèterie** (79,7% en 2019 par rapport à 40,4 % en 2010).
- **Baisse du ratio de collecte des Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) de 4%** (353 kg/hab./an en 2010 à 339 kg/hab./an en 2019).

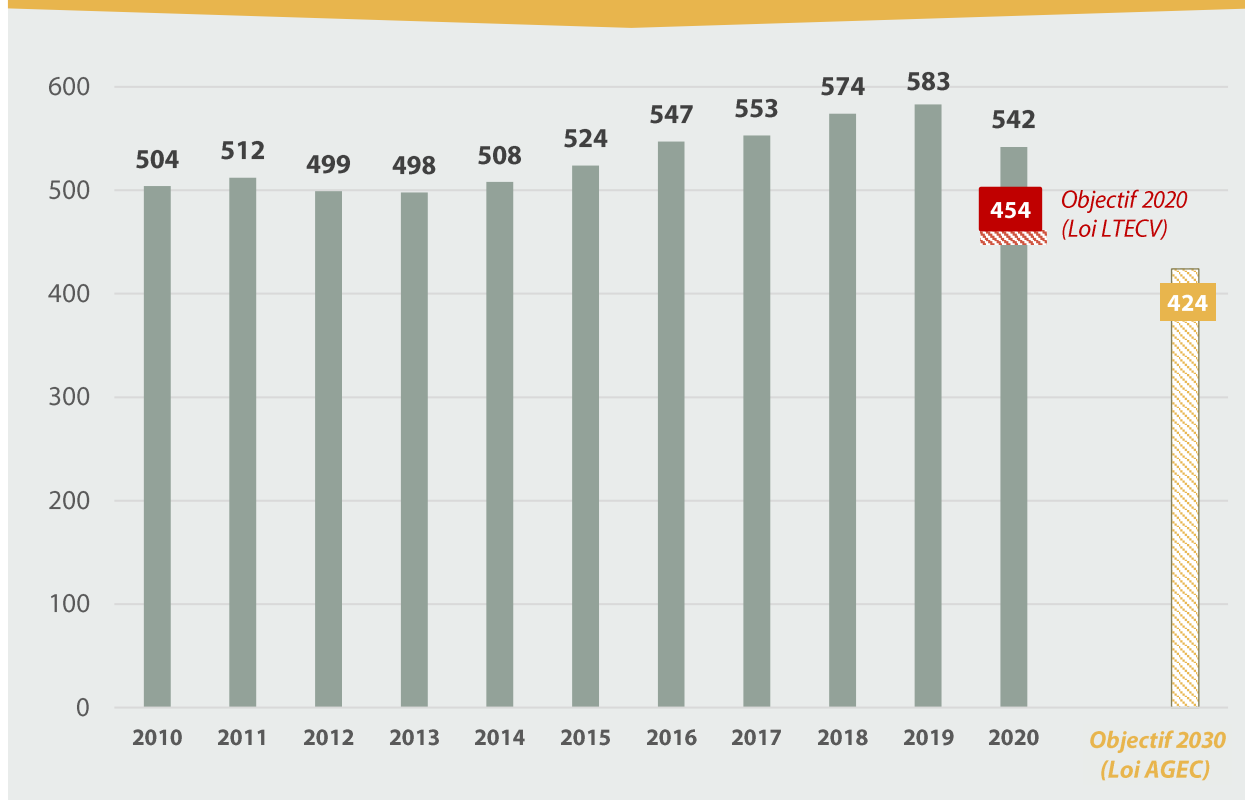


INFORMATION :

Les déchets ménagers et assimilés regroupent l'ensemble des déchets collectés alors que les ordures ménagères et assimilés comprennent uniquement les ordures ménagères résiduelles ainsi que les déchets collectés sélectivement

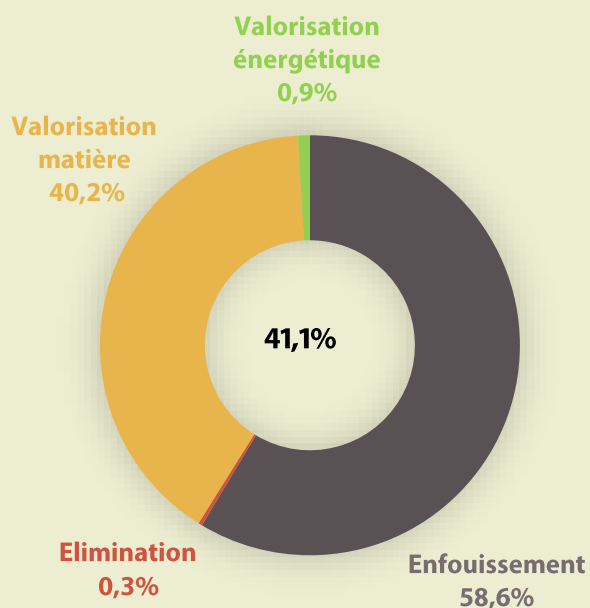
Comme évoqué précédemment, la baisse significative de la production des déchets collectés entre 2019 et 2020 s'explique vraisemblablement par la réorganisation des services liée à la situation sanitaire.

Evolution des ratios de collecte des déchets ménagers et assimilés

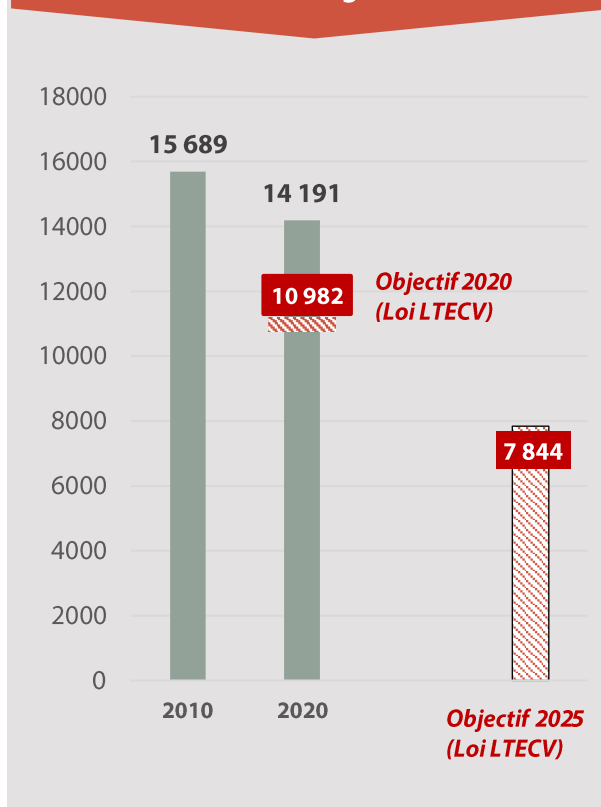


Taux global de valorisation des déchets ménagers et assimilés

Objectifs de la Loi LTECV :
55% en 2020 et 65% en 2025



Evolution des tonnages des déchets non dangereux non inertes admis en centre de stockage



CHAPITRE 3 :

LA SITUATION FINANCIÈRE

1. LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Vue d'ensemble

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	5 166 002,25	G	5 240 828,27
	Section d'investissement	B	745 342,89	H	1 700 443,49
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	987 624,14
	Report en section d'investissement (001)	D		J	1 126 047,89
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	5 911 345,14	= G+H+I+J	9 054 943,79
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F	1 351 450,00	L	550 000,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	1 351 450,00	= K+L	550 000,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	5 166 002,25	= G+I+K	6 228 452,41
	Section d'investissement	= B+D+F	2 096 792,89	= H+J+L	3 376 491,38
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	7 262 795,14	= G+H+I+J+K+L	9 604 943,79

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	L
101	Aménagement casiers Fauillet	16 000,00	
113	PAV	50 500,00	50 000,00
114	Acquisition de véhicules de collecte	48 000,00	
120	CONSTRUCTION QUAI TRANSFERT	995 300,00	400 000,00
121	REGROUPEMENT SERVICES TECHNIQ	241 650,00	100 000,00

- (1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT)
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R..2311-11 du CGCT).

Section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 218 290,00	929 506,77	68 375,80		220 407,43
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 043 070,00	1 989 686,64			53 383,36
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	1 763 800,00	1 516 652,86	201 616,91		45 530,23
Total des dépenses de gestion courante		5 025 160,00	4 435 846,27	269 992,71	0,00	319 321,02
66	Charges financières	18 725,00	15 313,65	2 752,29		659,06
67	Charges exceptionnelles	7 512,00	250,00			7 262,00
68 (1)	Dotations provisions semi-budgétaires (
022	Dépenses imprévues	300 000,00				
Total des dépenses réelles de fonct.		5 351 397,00	4 451 409,92	272 745,00	0,00	627 242,08
023 (2)	Virement à la section d'investissement (353 754,00				
042 (2)	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)	424 293,00	441 847,33			-17 554,33
043 (2)	Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct					
Total des dépenses d'ordre de fonct.		778 047,00	441 847,33	0,00	0,00	336 199,67
TOTAL		6 129 444,00	4 893 257,25	272 745,00	0,00	963 441,75
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

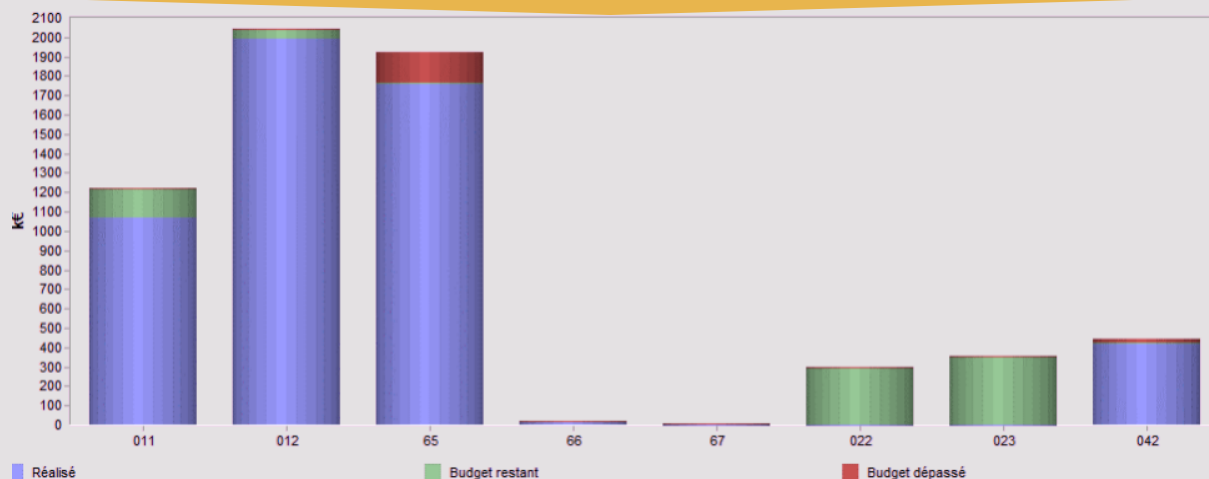
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	26 500,00	9 983,94	21 979,62		-5 463,56
70	Produits des services, domaine et vent	432 800,00	407 096,93	23 000,00		2 703,07
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions et participations	4 674 120,00	4 728 567,49	11 918,20		-66 365,69
75	Autres produits de gestion courante	4 400,00	10 059,85			-5 659,85
Total des recettes de gestion courante		5 137 820,00	5 155 708,21	56 897,82	0,00	-74 786,03
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	4 000,00	26 713,22			-22 713,22
78 (1)	Reprises provisions semi-budgétaires					
Total des recettes réelles de fonct.		5 141 820,00	5 182 421,43	56 897,82	0,00	-97 499,25
042 (2)	Opé. ordre transfert entre sections (2)		1 509,02			-1 509,02
043 (2)	Opé. ordre intérieur de la sect. fonct.(2)					
Total des recettes d'ordre de fonct.		0,00	1 509,02	0,00	0,00	-1 509,02
TOTAL		5 141 820,00	5 183 930,45	56 897,82	0,00	-99 008,27
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 987 624,14				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

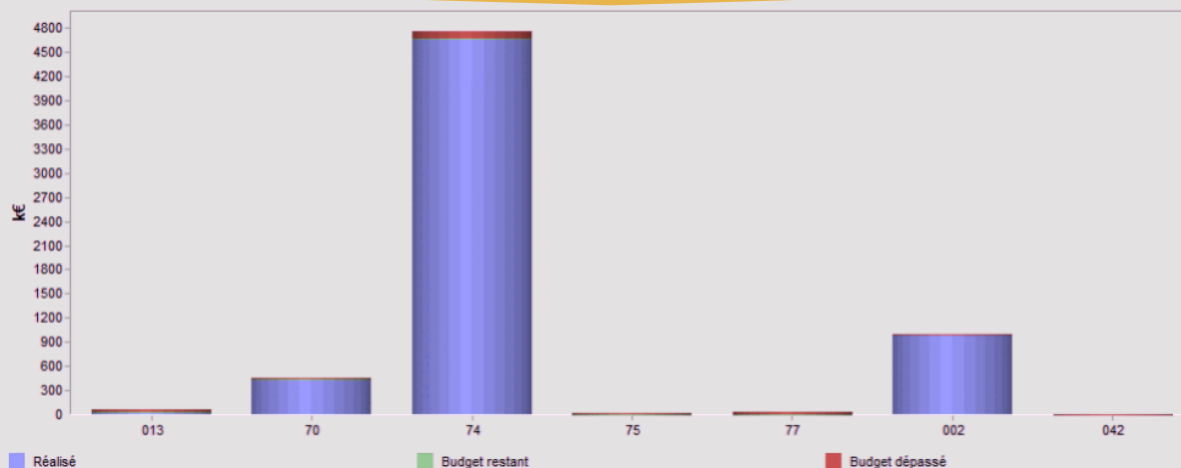
Dépenses de fonctionnement



Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Désignation	Budget	Real.+Eng.+Encours	% Réalisation
011	Charges à caractère général	1 218 290,00	1 068 109,08	87,67%
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 043 070,00	1 989 686,64	97,39%
65	Autres charges de gestion courante	1 763 800,00	1 919 886,68	108,85%
66	Charges financières	18 725,00	18 065,94	96,48%
67	Charges exceptionnelles	7 512,00	250,00	3,33%
022	Dépenses imprévues	300 000,00	0,00	0,00%
023	Virement à la section d'investissement	353 754,00	0,00	0,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	424 293,00	441 847,33	104,14%
	TOTAL DEPENSES	6 129 444,00	5 437 845,67	88,72%

Recettes de fonctionnement



recettes de fonctionnement

Chapitre	Désignation	Budget	Real.+Eng.+Encours	% Réalisation
013	Atténuations de charges	26 500,00	53 943,18	203,56%
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	432 800,00	453 096,93	104,69%
74	Dotations, subventions et participations	4 674 120,00	4 752 403,89	101,67%
75	Autres produits de gestion courante	4 400,00	10 059,85	228,63%
77	Produits exceptionnels	4 000,00	26 713,22	667,83%
002	Excédent de fonctionnement reporté	987 624,00	987 624,14	100,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	1 509,02	0,00%
	TOTAL RECETTES	6 129 444,00	6 285 350,23	102,54%

Section d'investissement

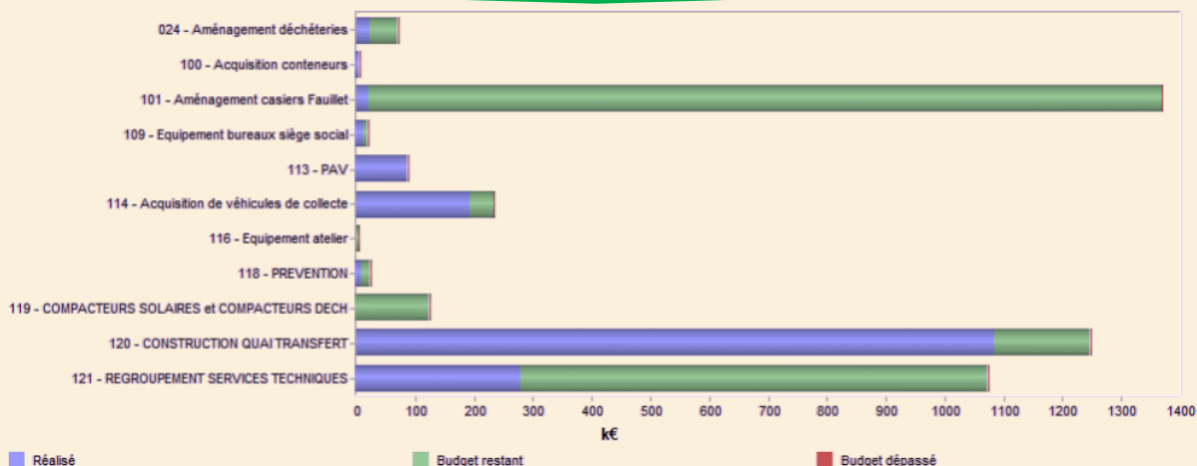
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement	4 266 644,00	373 549,48	1 351 450,00	2 541 644,52
Total des dépenses d'équipement		4 266 644,00	373 549,48	1 351 450,00	2 541 644,52
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement reçues				
16	Emprunts et dettes assimilés	370 800,00	370 284,39		515,61
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues	300 000,00			
Total des dépenses financières		670 800,00	370 284,39	0,00	300 515,61
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
Total des dépenses réelles d'invest.		4 937 444,00	743 833,87	1 351 450,00	2 842 160,13
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections		1 509,02		-1 509,02
041	Opérations patrimoniales				
Total des dépenses d'ordre d'invest.		0,00	1 509,02	0,00	-1 509,02
TOTAL		4 937 444,00	745 342,89	1 351 450,00	2 840 651,11
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

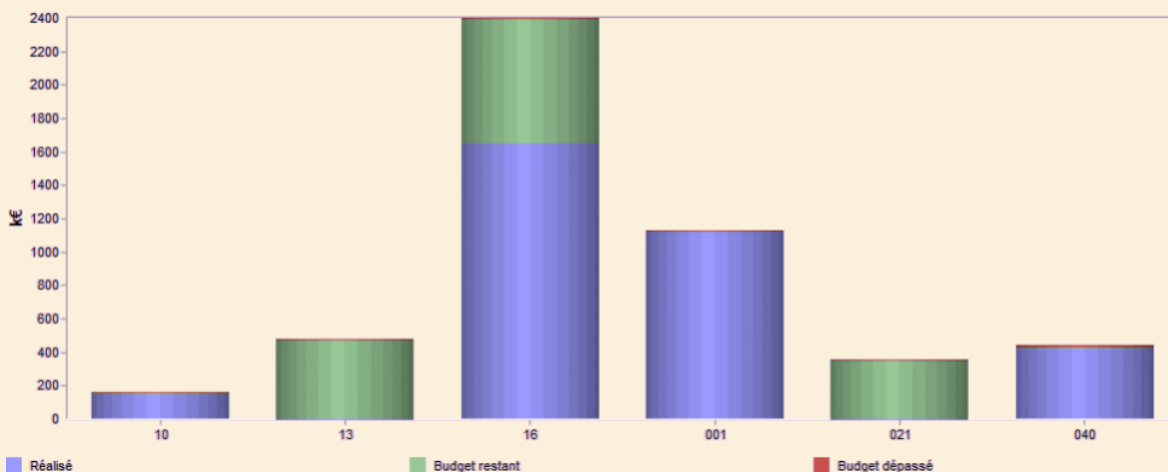
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement reçues (sf 138)	480 000,00			480 000,00
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)	2 400 000,00	1 100 000,00	550 000,00	750 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement		2 880 000,00	1 100 000,00	550 000,00	1 230 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 1068)	53 350,00	58 596,16		-5 246,16
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	100 000,00	100 000,00		
138	Autres subv. d'investissement non transférables				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisations				
Total des recettes financières		153 350,00	158 596,16	0,00	-5 246,16
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
Total des recettes réelles d'invest.		3 033 350,00	1 258 596,16	550 000,00	1 224 753,84
021	Virement de la section de fonctionnement	353 754,00			
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	424 293,00	441 847,33		-17 554,33
041	Opérations patrimoniales				
Total des recettes d'ordre d'invest.		778 047,00	441 847,33	0,00	336 199,67
TOTAL		3 811 397,00	1 700 443,49	550 000,00	1 560 953,51
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		1 126 047,89			

Dépenses d'investissement



Opérations d'équipement				
Opération d'équipement	Désignation	Budget	Real.+Eng.+Encours	% Réalisation
024	Aménagement déchèteries	71 100,00	25 530,00	35,91%
100	Acquisition conteneurs	6 000,00	5 575,20	92,92%
101	Aménagement casiers Fauillet	1 369 500,00	20 352,00	1,49%
109	Equipement bureaux siège social	20 500,00	15 300,39	74,64%
113	PAV	87 500,00	87 282,51	99,75%
114	Acquisition de véhicules de collecte	234 000,00	192 000,00	82,05%
116	Equipement atelier	5 000,00	0,00	0,00%
118	PREVENTION	25 000,00	10 841,68	43,37%
119	COMPACTEURS SOLAIRES et COMPACTEURS DECH	126 000,00	0,00	0,00%
120	CONSTRUCTION QUAI TRANSFERT	1 248 010,00	1 086 400,75	87,05%
121	REGROUPEMENT SERVICES TECHNIQUES	1 074 034,00	281 411,08	26,20%
	TOTAL DEPENSES	4 266 644,00	1 724 693,61	40,42%

Recettes d'investissement



Recettes d'investissement				
Chapitre	Désignation	Budget	Real.+Eng.+Encours	% Réalisation
10	Dotations, fonds divers et reserves	153 350,00	158 596,16	103,42%
13	Subventions d'investissement reçues	480 000,00	0,00	0,00%
16	Emprunts et dettes assimilés	2 400 000,00	1 650 000,00	68,75%
001	Excédent d'investissement reporté	1 126 047,00	1 126 047,89	100,00%
021	Virement de la section de fonctionnement	353 754,00	0,00	0,00%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	424 293,00	441 847,33	104,14%
	TOTAL DEPENSES	4 937 444,00	3 376 491,38	68,39%

2. L'ÉTUDE DES COÛTS DE SERVICES – ANNEE 2020

Dépenses de fonctionnement	ATELIER	TOTAL COLLECTE OM	C.S.	P.A.V.	DECHETS VERTS	CAISSONS	TOTAL COLLECTES
opte 60-achats & varia* de stocks	9 724,30	197 969,05	3 865,13	49 081,42	2 345,63	4,10	262 989,63
Cpte 61- autres charges externes	6 118,22	175 236,92	1 355,89	70 829,48	13 084,56	347,76	266 972,83
Cpte 62- autres services extérieurs	306,36	1 574,58	42,81	213,59	84,28	0,82	2 222,44
Cpte 63 – impôts et taxes	-	2 501,28	39,07	417,27	100,00	-	3 057,62
TOTAL 011	16 148,88	377 281,83	5 302,90	120 641,76	16 614,47	362,68	636 242,52
Cpte 63 taxes sur rémunérations	1 157,51	17 074,22	662,84	1 459,91	723,02	95,51	21 173,01
Cpte 64 – charges de personnel	63 453,42	871 860,03	34 635,03	78 617,42	38 816,22	5 166,06	1 092 548,18
TOTAL 012	64 610,93	888 934,25	36 297,87	80 077,33	39 539,24	5 261,57	1 113 721,19
Cpte 65 – autres charges de gestion courante	673,44	11 147,82	3 680,00	114 500,95	638,34	693,00	131 333,55
art. 66111 – intérêts des emprunts	-	1 512,71	235,20	1 157,82	-	-	2 905,73
Art. 668 – autres garanties financières	-	-	-	-	-	-	-
Cpte 67 – charges exceptionnelles	2 432,00	6 692,00	375,00	-	770,00	-	10 269,00
042- opération d'ordre	7 101,37	182 160,62	20 833,70	134 594,19	-	117,16	344 807,04
022- dépenses imprévues	-	-	-	-	-	-	-
023-virement section d'investissement	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DEPENSES	90 966,62	1 467 729,23	66 724,67	450 872,06	56 562,05	6 424,41	2 138 279,03
Cpte 1641 – capital des emprunts	-	163 305,71	24 000,00	71 290,37	-	-	258 596,08
TOTAL GENERAL	90 966,62	1 631 034,94	89 724,67	522 162,42	56 562,05	6 424,41	2 396 875,11

Recettes de fonctionnement	ATELIER	TOTAL COLLECTE OM	C.S.	P.A.V.	DECHETS VERTS	CAISSONS	TOTAL COLLECTES
Cpte 013 atténuation de charges	-	29 783,71	-	-	-	-	29 783,71
Cpte 70 prestations-redevances	-	-	-	-	70,40	5 654,00	5 724,40
Art. 7088 reprise des matériaux	852,00	-	218,64	48 681,54	-	-	49 752,18
TOTAL 70	852,00	-	218,64	48 681,54	70,40	5 654,00	55 476,58
74 CNASEA et divers	-	699,26	-	-	-	59,36	758,62
744 - FC TVA	-	22,64	-	-	-	-	22,64
7478- soutiens éco organismes	-	-	17 121,97	253 764,24	-	-	270 886,21
TOTAL 74- Dota°-participations	-	721,90	17 121,97	253 764,24	-	59,36	271 667,47
TOTAL 75- Autres produits	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL 76- Produits financiers	-	-	-	-	-	-	-
7718- produits exceptionnels	3 890,70	3 426,87	-	648,00	935,00	-	8 900,57
775 Cessions	-	7 020,00	375,00	-	-	-	7 395,00
7761 Diff. Sur réalisations	-	332,00	-	-	-	-	332,00
778-Remb.Divers	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL 77- produits exception.	3 890,70	10 778,87	375,00	648,00	935,00	-	16 627,57
TOTAL	4 742,70	41 284,48	17 716,61	303 093,78	1 006,40	5 713,36	373 556,33
74741- Participa° des adhérents	-	1 448 352,00	14 850,00	201 150,00	64 032,00	-	1 728 384,00
002- excédent reporté	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES RECETTES	4 742,70	1 489 636,48	32 566,61	504 243,78	65 037,40	5 713,36	2 101 939,33

à financer OU excédent	- 86 223,92	21 907,25	- 33 159,06	53 371,73	8 476,36	- 711,06	- 36 339,70
------------------------	-------------	-----------	-------------	-----------	----------	----------	-------------

TONNAGES	12013 T	125 T	2396 T	456 T			
Nbre Heures ou Habitants	13074 Heures	9191 Heures	148 Heures	3328 Heures	357 Heures	50 Heures	11906 Heures
COÛT SERVICES / H. ou /Tonne	- 6,60 €	- 155,20 €	- 324,39 €	- 44,40 €	- 155,62 €	- 14,22 €	- 148,22 €
COÛT SERVICES / Habitant	- 1,87	- 30,98	- 6,24	- 3,21	- 1,21	- 0,02	- 38,33

Dépenses de fonctionnement	TRAITEMENT COLOM	TRAITEMENT FAUILLET	TOTAL DECHETERIES	PREV°	R.S. TEOMI	COMMUNICA°	ADM. GENERALE	TOTAL GENERAL	
cpte 60-achats & varia° de stocks		867,67	77 996,51	816,46	105,60	144,80	21 118,01	364 038,68	
Cpte 61- autres charges externes		64 112,54	233 115,95	5 894,51	-	666,96	31 227,98	601 747,29	
Cpte 62- autres services extérieurs		49,27	1 705,98	2 412,35	134,34	122,67	21 268,55	27 915,60	
Cpte 63 – impôts et taxes		268,00	699,10	156,28	-	-	-	4 181,00	
TOTAL 011	-	65 297,48	313 617,54	9 279,60	-	3,54	934,43	73 614,54	997 882,57
Cpte 63 taxes sur rémunérations		100,05	8 947,08	1 092,35	1 152,69	687,69	4 748,52	37 901,39	
Cpte 64 – charges de personnel	-	5 788,86	441 212,04	53 272,91	64 413,67	36 662,69	257 886,90	1 951 785,25	
TOTAL 012	-	5 888,91	450 159,12	54 365,26	65 566,36	37 350,38	262 636,42	1 989 686,64	
Cpte 65 – autres charges de gestion courante	1 329 203,30	438,55	217 236,20	212,00	3 180,60	3 637,00	33 028,57	1 718 269,77	
art. 68111 – intérêts des emprunts		-	8 841,03	-	118,06	-	2 858,92	14 723,74	
Art. 688 – autres garanties financières		3 342,20	-	-	-	-	-	3 342,20	
Cpte 67 – charges exceptionnelles		5 400,00	-	2 932,02	250,00	-	855,00	19 706,02	
042- opération d'ordre		-	28 591,28	5 412,88	5 127,46	-	38 452,65	422 391,31	
022- dépenses imprévues	-	-	-	-	-	-	-	-	
023-virement section d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	
TOTAL DEPENSES	1 329 203,30	80 367,14	1 018 345,17	72 201,76	74 238,94	41 921,81	411 445,10	5 166 002,25	
Cpte 1641 – capital des emprunts	-	-	94 188,31	-	5 000,00	-	12 500,00	370 284,39	
TOTAL GENERAL	1 329 203,30	80 367,14	1 112 533,48	72 201,76	79 238,94	41 921,81	423 945,10	5 536 286,64	

Recettes de fonctionnement	TRAITEMENT VALORIZON	TRAITEMENT FAUILLET	TOTAL DECHETERIES	PREV°	R.S. TEOMI	COMMUNICA°	ADM. GENERALE	TOTAL GENERAL
Cpte 013 atténuation de charges	-	-	614,43	-	626,07	-	939,35	31 963,56
Cpte 70 prestations-redevances	-	-	-	-	293 959,66	-	-	299 684,06
Art. 7088 reprise des matériaux	-	-	80 660,69	-	-	-	-	130 412,87
TOTAL 70	-	-	80 660,69	-	293 959,66	-	-	430 096,93
74 CNASEA et divers	-	-	3 540,82	-	-	-	758,62	5 058,06
744 - FC TVA	-	-	351,63	-	-	-	262,45	636,72
7478- soutiens éco organismes	-	-	97 226,10	-	-	4 462,60	-	372 574,91
TOTAL 74- Dota°-participations	-	-	101 118,55	-	-	4 462,60	1 021,07	378 269,69
TOTAL 75- Autres produits	-	-	-	-	-	-	10 069,85	10 069,85
TOTAL 76- Produits financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
7718- produits exceptionnels	-	-	37,00	3 195,48	-	-	-	12 133,05
775 Cessions	-	5 400,00	-	1 590,00	-	-	195,00	14 580,00
7761 Diff. Sur réalisations	-	-	-	1 177,02	-	-	-	1 509,02
778-Remb. Divers	-	-	0,17	-	-	-	-	0,17
TOTAL 77- produits exception.	-	5 400,00	37,17	5 962,50	-	-	195,00	28 222,24
TOTAL	-	5 400,00	182 430,84	5 962,50	294 585,73	4 462,60	12 215,27	878 612,27
74741- Participa° des adhérents	1 436 640,00	-	1 151 160,00	46 032,00	-	-	-	4 362 216,00
002- excédent reporté	-	-	-	-	-	-	987 624,14	987 624,14
TOTAL DES RECETTES	1 436 640,00	5 400,00	1 333 690,84	51 994,50	294 585,73	4 462,60	999 839,41	6 228 482,41
à financer OU excédent	107 436,70	- 74 967,14	316 246,67	- 20 207,26	220 346,79	- 37 459,21	588 394,31	1 062 450,16

TONNAGES	12090 T	-	-	-	-	-	-	-
Nbre Heures ou Habitants	46046 hab.	46046 hab.	46046 hab.	46046 hab.	46046 hab.	46046 hab.	46046 hab.	46046 hab.
COÛT SERVICES / H. ou Tonne	- 109,94 €	-	-	-	-	-	-	-
COÛT SERVICES / Habitant	- 28,87	- 1,63	- 18,15	- 1,44	- 4,79	- 0,81	- 8,67	- 93,11

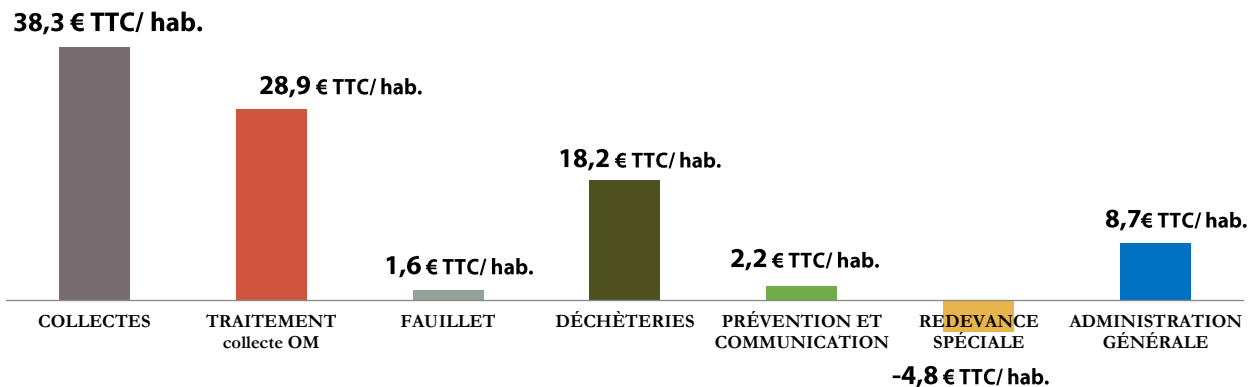
TOTAL DES DEPENSES 2020	5 166 002,25 €
TOTAL DES PRODUITS 2020	878 612,27 €
Participations 2020	4 362 216,00 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2019 REPORTE 987 624,14 €

➔ LE COÛT AIDÉ DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS

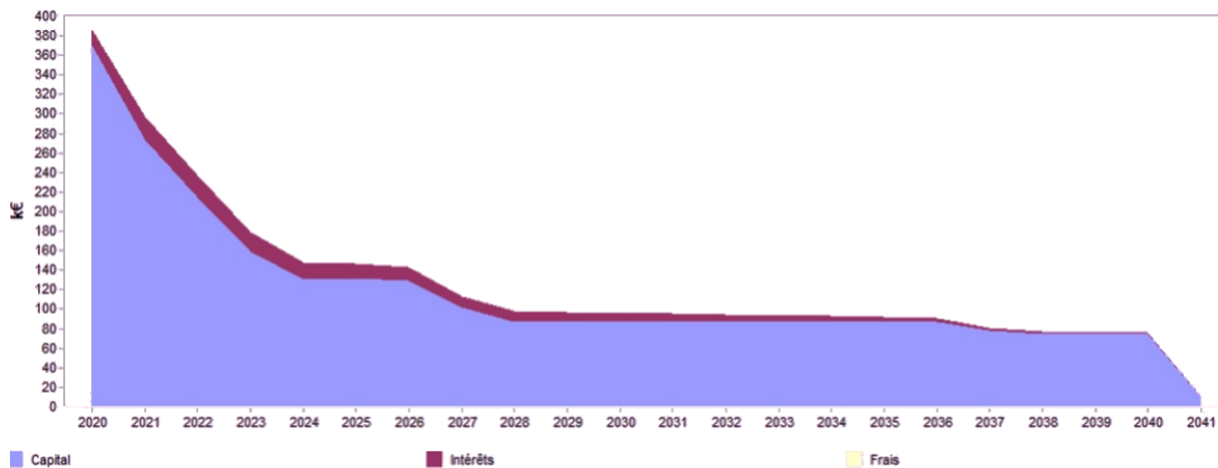
Il représente l'ensemble des charges (structure, collecte, communication, prévention déchets, traitement dont amortissements...) qui affectent le service, déduction faite des produits (ventes de matériaux, d'énergie, soutiens des sociétés agréées et aides diverses).

Coût aidé : 93,1€ TTC / hab.



Selon le référentiel national des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets, étude réalisée par l'ADEME sur les données de l'année 2016, le coût national médian du service public de gestion des déchets pour les collectivités mixtes à dominante rurale est de 85,9 € HT/habitant soit 94,5€ TTC / habitant avec une TVA de 10%

3. L'ÉTAT DES EMPRUNTS ÉVOLUTION DES REMBOURSEMENTS PAR ANNÉE



Evolution des remboursements par année				
Année	Capital	Intérêts	Frais	Total versement
2020	370 284,24	16 622,50	0,00	386 906,74
2021	272 973,62	24 085,76	0,00	297 059,38
2022	215 045,66	21 728,47	0,00	236 774,13
2023	159 452,94	19 257,61	0,00	178 710,55
2024	130 381,12	17 090,61	0,00	147 471,73
2025	131 164,31	15 024,66	0,00	146 188,97
2026	129 469,70	12 936,52	0,00	142 406,22
2027	101 670,52	11 249,52	0,00	112 920,04
2028	87 500,00	10 333,61	0,00	97 833,61
2029	87 500,00	9 485,85	0,00	96 985,85
2030	87 500,00	8 638,10	0,00	96 138,10
2031	87 500,00	7 790,36	0,00	95 290,36
2032	87 500,00	6 942,61	0,00	94 442,61
2033	87 500,00	6 094,85	0,00	93 594,85
2034	87 500,00	5 247,10	0,00	92 747,10
2035	87 500,00	4 399,36	0,00	91 899,36
2036	87 500,00	3 551,61	0,00	91 051,61
2037	78 125,00	2 735,96	0,00	80 860,96
2038	75 000,00	2 048,76	0,00	77 048,76
2039	75 000,00	1 372,26	0,00	76 372,26
2040	75 000,00	695,76	0,00	75 695,76
2041	10 000,00	28,88	0,00	10 028,88

4. MONTANT ANNUEL 2020 DES PRINCIPALES PRESTATIONS RÉNUMÉRÉES À DES ENTREPRISES ⁽¹⁾

Prestataire	Montant annuel en € TTC
LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANT INTERMARCHÉ	139 879
Ets SAUBEAU entretien des véhicules	277 495
SMACL ASSURANCES	74 424
SUPER U (carburant)	168 699
VEOLIA PROPRETE AQUITAINE - Traitement des déchets verts - Transport des cartons des déchèteries	83 717

⁽¹⁾ Seules sont listées comme étant « principales » les prestations supérieures à 50 000 € TTC/an

CHAPITRE 4 :

PERSPECTIVES 2021

RAPPEL DES LEVIERS D'OPTIMISATION DES SERVICES ENGAGÉS

- **Poursuite du renouvellement du parc des véhicules** (BOM, poly bennes, caissons des déchèteries)
- **Rationalisation des circuits de collectes** des ordures ménagères et sélectives (porte à porte et apport volontaire) dans une logique de réduction des fréquences de collecte à service constant permettant la diminution du nombre de bennes à ordures et la maîtrise des charges de personnel
 - ✓ Suite à la réussite du test sur Prayssas, il est prévu le déploiement d'espaces de collecte de proximité, avec compacteurs solaires (2 voire 3 en 2021) complété par des colonnes pour le tri en apport volontaire,
 - ✓ Dans le cadre des actions de « prévention déchets », il est prévu des tests pour la gestion des biodéchets avec :
 - Distribution de composteurs individuels, avec la formation des usagers
 - Mise en place de zones de compostage partagé
 - Mise à disposition de déshydrateur (Port-Sainte-Marie, Aiguillon...) en location ou avec subvention de fonctionnement avec les communes ou les établissements scolaires volontaires et EHPAD
- **Poursuite de l'installation de colonnes tri en points d'apport volontaire pour les 3 matériaux**, afin d'offrir un maillage complet dans une logique de territoire, de respect des objectifs fixés par Citéo et renouvellement progressif des colonnes détériorées.

RAPPEL DES CONTRAINTES RÉGLEMENTAIRES, CONTEXTUELLES ET ÉCONOMIQUES

- **Augmentation des tarifs de traitement** de ValOrizon :
 - ✓ Ordures ménagères résiduelles et encombrants de 107,67 € à 150,32 €
 - ✓ Tri sélectif de 214 € à 220,64 €
 - ✓ Refus de tri de 117,15 € à 120,50 €
- **Augmentation du tarif de traitement du tout venant des déchèteries** (prestataires) :
 - ✓ De 107,67 € à 146,85 €
- **Augmentation du tarif de traitement du bois** (prestataires) :
 - ✓ De 31,35 € à 66 €
 - ✓ De 31,35 € à 42,6 €
- **Augmentation du tarif de traitement des déchets verts** (prestataire) :
 - ✓ De 24,20 € à 26,40 €
- **Augmentation des coûts de carburant** contenue par la rationalisation des circuits et la prévention
- **Suivi post exploitation de l'ISDND de Fauillet** qui engendre des frais de fonctionnement soit l'équivalent de 2,29 €/habitant
- Des recettes de vente des matériaux en diminution (effondrement des tarifs de rachat de papiers/cartons...)
- Des soutiens moins importants (régularisés sur année N+1)

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS INSCRITS AU BUDGET 2021

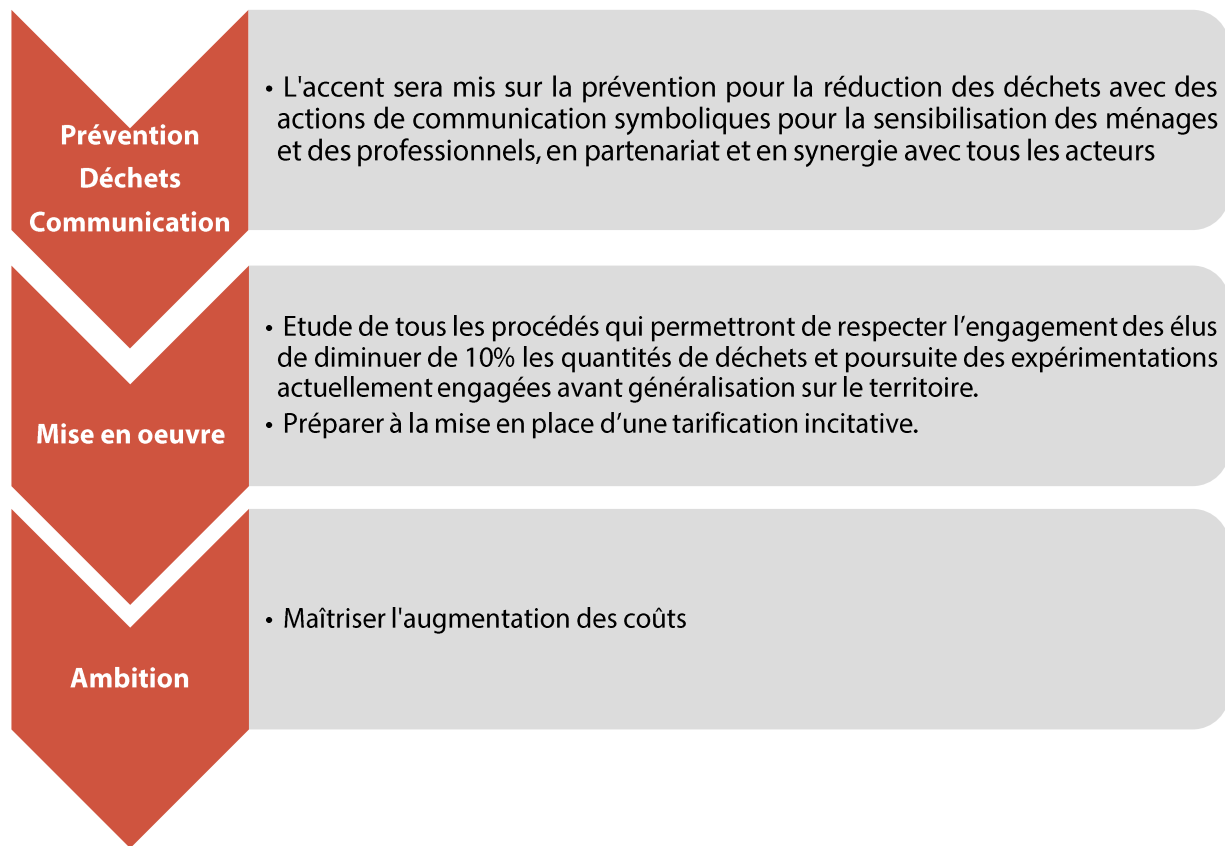
TOTAL DES OPERATIONS : 4 503 500 €

- **Site de CANTIRAN : 2 560 000 € (dont 1 236 950 € de restes à réaliser 2020)**
 - ✓ Quai de transfert : 1 060 000 € (dont 995 300 € de R.A.R. 2020)
 - ✓ Services techniques : 1 500 000 € (dont 241 650 € de R.A.R. 2020)
- **Réhabilitation du site de FAUILLET dans son intégralité : 1 200 000 € (dont 16 000 € de restes à réaliser 2020)**
- **Aménagement des déchèteries : 32 000 €**
 - ✓ Travaux de gardes corps pour la déchèterie de Nérac
 - ✓ Travaux suite à l'étude «Projet technique en vue du contrôle d'accès des déchèteries du SMICTOM LGB»
- **Acquisition de conteneurs : 14 000 €**
 - ✓ Renouvellement du matériel détérioré et installation de points de regroupement supplémentaires selon les besoins des communes
- **P.A.V. pour les collectes OMR et sélectives : 110 500 € (dont 50 500 € de restes à réaliser 2020)**
 - ✓ Acquisition d'une chargeuse (RAR 2020)
 - ✓ Acquisition de colonnes de tri (création de points de regroupement supplémentaires et renouvellement du matériel détérioré)
 - ✓ Acquisition de colonnes d'apport volontaire pour les OMR
- **Acquisition véhicules de collecte : 400 000 € (dont 48 000 € de restes à réaliser 2020)**
 - ✓ Acquisition d'un compacteur sur berce pour optimiser les transports des bennes des déchèteries (RAR 2020)
 - ✓ Acquisition d'un poly-benne en remplacement d'un véhicule sinistré
 - ✓ Acquisition d'une grue pour la collecte des colonnes PAV tri et OMR
- **Prévention déchets : 80 000 €**
 - ✓ Acquisition de 1000 composteurs pour la réduction des biodéchets dans les OMR
 - ✓ Acquisition d'un déshydrateur
- **Compacteurs solaires : 100 000 €**
 - ✓ Acquisition de deux compacteurs solaires
- **Equipped atelier : 5 000 €**
- **Equipped du siège : 2 000 €**

FINANCEMENT

• Excédent reporté..... :	2 081 148 €
• FCTVA..... :	41 600 €
• Amortissements..... :	392 300 €
• Excédent de fonctionnement capitalisé (1068).. :	150 000 €
• Virement de la section de fonctionnement..... :	20 452 €
• Emprunts..... :	1 328 000 €
• Subventions..... :	1 090 000 €

OBJECTIF 2021



L'atteinte de ces objectifs est indispensable afin de limiter l'impact de l'augmentation de la TGAP et ainsi maîtriser les coûts des services.



SMICTOM LOT - GARONNE - BAÏSE

17, AVENUE DU 11 NOVEMBRE - 47190 AIGILLON

TEL : 05 53 79 83 30

www.smictomlgb.fr